

**RAPPORT DE SYNTHÈSE DES MISSIONS DE SUIVI PHYSIQUE  
ET FINANCIER DES PROJETS ET PROGRAMMES  
D'INVESTISSEMENT PUBLIC DANS LE CADRE DE LA MISE EN  
ŒUVRE DU PREMIER PHASE I 2019**



## SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| INTRODUCTION.....   | 4  |
| I. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DES MISSIONS .....                                   | 5  |
| 1.2. RESULTATS ATTENDUS DES MISSIONS .....  | 5  |
| 1.3. METHODOLOGIE .....   | 5  |
| II. LISTE DES PROJETS ET PROGRAMMES SUIVIS .....  | 6  |
| III. SITUATION D'EXECUTION FINANCIERE ET PHYSIQUE DES PROJETS ET PROGRAMMES             | 7  |
| 3.1. MINISTÈRE DE L'INNOVATION ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE .....                    | 7  |
| 3.1.1. ADAPTATION DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....     | 7  |
| 3.1.2. PROJET D'APPUI REGIONAL A L'INITIATIVE D'IRRIGATION DANS LE SAHEL (PARIIS) ..... | 9  |
| 3.2. MINISTERE DE LA JUSTICE .....  | 10 |
| 3.3. MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE..... | 12 |
| 3.4. MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE .               | 16 |
| 3.5. MINISTERE DES MINES ET DU PETROLE .....  | 17 |
| 3.6. MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'EAU .....   | 18 |
| 3.7. MINISTERE DE LA SOLIDARITE ET DE L'ACTION HUMANITAIRE.....                         | 24 |
| 3.8. MINISTERE DU COMMERCE .....  | 25 |
| 1.1. MINISTERE DE L'AGRICULTURE .....   | 30 |
| 1.2. MINISTÈRE DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE.....   | 37 |
| 1.3. MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DÉCENTRALISATION .....         | 41 |
| IV. LES PRINCIPAUX CONSTATS DES MISSIONS.....   | 42 |
| 4.1. MINISTERE DES DE L'ENERGIE ET DE L'EAU .....                                       | 42 |
| 4.1.2. EQUIPEMENT DU PROGRAMME POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES MINERALES .....     | 42 |
| 4.1.3. PROJET D'ELECTRIFICATION DE 32 LOCALITES RURALES PAR LE SYSTEME HYBRIDE.....     | 42 |
| 4.2. MINISTERE DE L'AGRICULTURE .....   | 42 |
| 4.3. MINISTERE DE LA JUSTICE .....  | 43 |
| 4.4. MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION .....         | 43 |
| 4.5. MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA CONCURRENCE.....                                    | 43 |
| 4.6. MINISTERE DE L'ELEVAGE.....  | 44 |
| 4.7. MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE..... | 45 |
| 4.8. MINISTERE DE LA SOLIDARITE ET DE L'ACTION HUMANITAIRE.....                         | 45 |
| 4.9. MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE.               | 46 |
| V. LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS TIRES DES MISSIONS .....                                | 46 |



|  |           |
|--|-----------|
| <b>VI. DIFFICULTES, RENCONTRES, SUGGESTIONS, RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS DE SOLUTIONS.....</b> | <b>49</b> |
| <b>1. DIFFICULTES RENCONTRES, SUGGESTIONS ET PROPOSITIONS DE SOLUTIONS .....</b>                   | <b>49</b> |
| PROGRAMME INTEGRE DE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES ANIMALES AU MALI (PDIRAM).....                   | 61        |
| PROJET APPUI A LA COMPETITIVITE AGRO-INDUSTRIELLE AU MALI (PACAM) .....                            | 61        |
| <b>2. RECOMMANDATIONS GENERALES .....</b>  | <b>62</b> |
| <b>CONCLUSION .....</b>  | <b>62</b> |



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme annuel de suivi des Projets et Programmes d'investissement public, la Direction Nationale de la Planification du Développement (DNPD) en collaboration avec la DGB et les CPS a effectué au cours de l'année 2019, cinq (5) missions conjointes de suivi physique et financier des Projets/Programmes (P/P) au titre de la 1<sup>ère</sup> phase 2019. Ces missions ont été effectuées respectivement **du 24 octobre 2019 au 02 novembre 2019, du 25 octobre 2019 au 03 novembre 2019 et du 11 au 20 novembre 2019**. Elles ont été appuyées par les Directions Régionales de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) des régions visitées.

Ces missions conjointes s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du **Plan de Reformes de gestion des Finances Publiques au Mali (PREM)** sur la période **2018-2021**. Elle participe à l'atteinte de l'**Effet stratégique 2** intitulé « **conformément aux normes internationales, le budget de l'Etat reflète les politiques publiques, optimise l'utilisation des ressources et assure l'efficacité de la dépense publique** » et à la réalisation de l'**Extrant 2.1.3**. « **l'amélioration de la programmation et du suivi des investissements publics renforce la qualité de la dépense publique** ».

Elles répondent également à la mise en œuvre du plan d'actions des recommandations issues de l'étude commanditée par le Fonds Monétaire International (FMI) relative à « l'Etude diagnostique du système de Sélection, de Programmation et de Suivi-Evaluation des projets et programmes d'Investissement Public au Mali ».

En effet, cette étude réalisée en mars 2012 a relevé certaines insuffisances du système de programmation, de suivi-évaluation des Projets et Programmes d'investissements publics, notamment :

- le suivi physique des Projets et Programmes inscrits au PTI se fait très timidement et se limite à des rares visites de terrain effectuées par les CPS et les DTSS dans le cadre de leur mission ;
- l'insuffisance des données collectées (le manque de fiabilité et d'exhaustivité) par les CPS et les DFM auprès des gestionnaires des projets et programmes.

Aussi, le suivi-évaluation des Politiques publiques et des Projets/Programmes demeure une activité essentielle qui conditionne leur bonne exécution afin d'améliorer les conditions de vie des populations bénéficiaires.

Il est inscrit au centre de l'action publique afin de concrétiser et de rendre visibles les efforts du Gouvernement et impose aux acteurs impliqués dans la planification, la programmation et la gestion des investissements publics de répondre désormais à des questions telles que : nos Politiques publiques apportent-elles les changements souhaités ? Nos programmes et projets produisent-ils les effets escomptés ? Quels types d'ajustements sont désirables pour améliorer leur performance ? En outre, il permet de réguler l'exécution des Projets et Programmes par l'effet de la planification de leur réorientation et/ou de leurs stratégies de mise en œuvre.

La fonction de suivi-évaluation contribue également à améliorer davantage l'exhaustivité et la fiabilité des données recueillies afin de publier d'une part, des informations transparentes,



fiable et à jour sur leur exécution physique et financière et d'autre part, de mettre en confiance les PTFs quant à la gestion des ressources publiques.

Le suivi rigoureux des projets et programmes d'investissement public devrait permettre de mieux rationaliser la gestion des ressources financières de l'Etat et de s'assurer qu'elles contribuent réellement au développement économique et social du pays.

## **I. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DES MISSIONS**

### **1.1. Objectifs**

L'objectif global de la mission est de faire l'état d'exécution physique et financière des projets/programmes et d'explorer les solutions susceptibles d'améliorer leurs performances.

De façon spécifique, il s'agit de :

- faire l'état d'exécution physique et financière des projets et programmes au 31 décembre 2018 ;
- faire le point des réalisations physiques et financières à mi-parcours de l'année 2019 au moment du passage de la mission et les prévisions 2020 ;
- faire le point de l'utilisation de la contrepartie nationale ;
- faire le point des contraintes/goulots d'étranglement liés à la bonne marche des P/P et discuter des propositions de solutions envisagées par nature de contraintes et problèmes (techniques, financiers et institutionnels).
- faire le point de la situation des marchés sur le financement intérieur et extérieur.

### **1.2. Résultats attendus des missions**

Les résultats visés sont les suivants :

- l'état d'exécution physique et financier des projets /programmes visités est mieux connu programmes au titre des années 2016, 2017, 2018 et mi-parcours 2019;
- les contraintes et goulots d'étranglements à la bonne marche des projets visités sont identifiés ;
- les recommandations appropriées à la prise de décision sont formulées et mises en application.

### **1.3. Méthodologie**

La méthodologie suivie dans chacune des régions concernées se présente comme suit :

- envoi des documents de la mission (TDR, fiche de Suivi-Evaluation des P/P et programme indicatif) aux DFM, aux Unités de gestion des projets, aux structures centrales et aux DRPSIAP ;
- visite de courtoisie aux autorités administratives au niveau régional et local ;
- séances de travail technique avec les structures de tutelle des P/P et les Unités Fonctionnelles des P/P pour identifier les sites et investissements à visiter ;
- visite des réalisations physiques et échange avec les parties prenantes ;
- séance de restitution et de partage des constats, suggestions et recommandations reformulées par les missions.



Dans le souci d'avoir des informations partagées et fiables, les missions ont rencontré et échangé avec plusieurs acteurs impliqués dans l'exécution desdits projets/programme, notamment les bénéficiaires et les autorités de tutelle.

## II. LISTE DES PROJETS ET PROGRAMMES SUIVIS

Les missions concernent au total vingt-cinq (25) Projets et Programmes en exécution dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Mopti et le district de Bamako. La répartition des Projets et Programmes suivis par Ministère et par région se présente comme suit :

| RNP  | P/P PAR MINISTÈRES  | RÉGIONS            |
|--|---|--------------------|
| <b>Ministère de l'Innovation et de la Recherche Scientifique</b>                     |   |                    |
| 2709   | Adaptation de l'agriculture et de l'élevage aux changements climatiques   | Kayes              |
| 3112   | Projet d'Appui Régional à l'Initiative d'Irrigation dans le Sahel (PARIIS)  | Koulikoro          |
| <b>Ministère de la Justice</b>   |   |                    |
| 3042   | Construction/Équipement/Réhabilitation des Infrastructures de l'INFJ Me Demba DIALLO                              | District de Bamako |
| 2762   | Construction Grande Prison de Bamako  | Koulikoro          |
| <b>Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable</b> |   |                    |
| 3042   | Construction Siège AEDD   | District de Bamako |
| 1801   | Curage des collecteurs du district de Bamako  | District de Bamako |
| 2423   | Construction siège de l'ANGESSEM  |                    |
| 2054   | Projet de Construction Décharge Compactée Noumoubougou,   | Koulikoro          |
| <b>Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille</b>            |   |                    |
| 2436   | Aménagement de l'Espace de Loisirs de la Cité des Enfants   | District de Bamako |
| <b>Ministère des Mines et du Pétrole</b>   |   |                    |
| 2496   | Équipement Programme Pour Le Développement Des Ressources Minérales (PDRM)  | District de Bamako |
| <b>Ministère de l'Énergie et de l'eau</b>  |   |                    |
| 2668   | Projet de Construction Centrale Nouvelle Conduite et Doublement Capacité de la centrale hydroélectrique de Sotuba | District de Bamako |
| 3048   | Projet Electrification de 32 localités rural par Système Hybride.   | Koulikoro          |
| 2996   | PROGRAMME ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET MESURES D'ASSAINISSEMENT EN MILIEUX SEMI URBAINS ET RURAUX (PAEPMA)      | Sikasso            |
| <b>Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire</b>                         |   |                    |
| 3103   | Projet de Construction / Equipement de 6 Centres de paiement Pension dans le District de Bamako                   | District de Bamako |
| 3102   | Construction / Equipement d'un magasin R+2  | District de Bamako |
| 2773   | REHABILITATION /EQUIPEMENT DES INFRASTRUCTURES/REGION DE SEGOU  | Ségou              |
| <b>Ministère du Commerce</b>   |   |                    |
| 3025   | Construction/Équipement DNCC/DRCC/ Hôtel du Commerce  | District de Bamako |

|   |  |                    |
|---|--|--------------------|
| 2957  | Projet d'Appui à la Formation des Acteurs du Commerce de Détails (PROFAC). | District de Bamako |
| <b>Ministère de l'Agriculture</b>   |  |                    |
| 2918  | Contrat Plan État-ADRS/Travaux de la Mare de Koméoulou                     | Kayes              |
| 2917  | Projet de Renforcement de la Résilience au Sahel (P2RS)                    | Kayes              |
| 3167  | PROJET APPUI A LA COMPETITIVITE AGRO-INDUSTRIELLE AU MALI (PACAM)          | Sikasso            |
| <b>Ministère de l'Élevage et de la Pêche</b>                                |  |                    |
| 3000  | Centre National d'Insémination Artificielle Animale                        | District de Bamako |
| 2799  | Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS-Mali)              | Kayes/ Koulikoro   |
| 2798  | PROJET INTEGRE DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES ANIMALES AU MALI (PDIRAM)   | Ségou              |
| <b>Ministère de L'administration Territoriale et de la Décentralisation</b> |  |                    |
| 2964  | PROGRAMME CONSTRUCTION ET REHABILITATION PIEDS A TERRE                     | Mopti              |

### III. SITUATION D'EXECUTION FINANCIERE ET PHYSIQUE DES PROJETS ET PROGRAMMES

#### 3.1. MINISTÈRE DE L'INNOVATION ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

##### 3.1.1. Adaptation de l'agriculture et de l'élevage aux changements climatiques

Le Projet d'adaptation de l'agriculture et de l'élevage au changement climatique, développé par l'Institut d'Economie Rurale (IER) et Norwegian Agriculture/Agriculture Norvégienne (NORAGRIC) est à sa deuxième phase de mise en œuvre.

La première phase couvrant la période 2011 à 2016 avait pour objectif général de contribuer à améliorer l'autosuffisance alimentaire et les conditions de vie des populations des régions du Centre et du Nord du Mali en adaptant l'agriculture et l'élevage au changement climatique et portait sur les composantes suivantes :

- développement d'options techniques pour l'adaptation de l'agriculture au changement climatique ;
- développement de la filière lait de dromadaire ;
- production durable des cultures pour une sécurité alimentaire dans les régions à systèmes de décrue au Mali ;
- protection des berges ;
- études socio-économiques.

S'agissant de la phase II (2018-2022), son objectif est de contribuer à améliorer l'autosuffisance alimentaire et les conditions de vie des populations des régions du Centre et du Nord du Mali en adaptant l'agriculture et l'élevage au changement climatique à travers la mise à échelle des technologies générées au terme de la première phase du projet.

En termes de zones d'intervention, les activités des différentes composantes du projet seront exécutées dans la zone Centre (régions de Koulikoro, Ségou et Mopti), dans les régions de

Kayes et dans la zone Nord (Gao, Kidal et Tombouctou). Ces régions qui constituent des zones de transition entre les terres agricoles et pastorales sont les centres de production des spéculations vivrières et animales du pays. De surcroît, plus de 80 % de la population y vivent et contribuent à plus de 35 % du PIB.

Cette deuxième phase du projet comprend six (6) composantes qui sont :

1. l'amélioration de la productivité des cultures pluviales ;
2. la mise à échelle des technologies d'élevage du dromadaire au Mali ;
3. la production durable des cultures en systèmes de décrue pour une sécurité alimentaire dans les régions à systèmes de décrue du Mali ;
4. la protection des berges et gestion des ressources naturelles ;
5. l'amélioration de la nutrition familiale et la promotion des activités génératrices de revenus des femmes ;
6. le suivi-évaluation et l'étude socio-économique d'impact.

Le budget total du projet pour les cinq ans (2018-2022) s'élève à la somme de **4 535 610 000 FCFA**.

La contrepartie du Mali s'élève à 625 000 000 FCFA soit 125 000 000 FCFA par an pour les cinq ans. Elle sera utilisée pour l'achat de deux véhicules pour la mise à échelle et la réhabilitation d'infrastructures de recherche dans les zones d'intervention du projet. Au titre de l'année 2018, un montant de 38 millions a été décaissé sur cette contrepartie.

La contribution du Royaume de Norvège pour les cinq ans du projet s'élève à la somme de Trois milliards neuf- cent-dix millions six cent dix- mille **3 910 610 000 francs CFA**.

Par ailleurs, L'IER a également conclu des accords de collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux.

L'état d'avancement physique des travaux se présente comme suit :

Au cours de la première phase (2011-2016), d'importantes activités ont été réalisées.

Ainsi, dans le cadre de la composante **Développement d'options techniques pour l'adaptation de l'agriculture au changement climatique**, on peut retenir entre autres :

- le développement d'options techniques de gestion de la fertilité du sol et de l'eau ;
- le développement des systèmes de culture mécanisés;
- l'amélioration de la production fourragère ;
- la conception et le test d'équipements agricoles motorisés;
- le renforcement des capacités des producteurs et des agents de vulgarisation ;
- le transfert des technologies.

Dans le cadre du renforcement des capacités des ressources humaines, 8 483 producteurs ruraux ont été formés dont 25 % de femmes y compris les agents de vulgarisation. En outre, la composante a participé conjointement avec des universités et des établissements d'enseignement supérieur à la formation pratique et théorique de 12 étudiants.

Des productions scientifiques à travers des articles scientifiques et des fiches techniques et posters ont été également réalisées.

**Pour la composante Développement de la filière lait de dromadaire**, une enquête a été réalisée dans la région de Kidal sur le système d'élevage du dromadaire et a porté sur 192



éleveurs qui détenaient 14 618 têtes. Dans les cercles de Bankass et de Koro dans la région de Mopti, le nombre de dromadaires détenus par les exploitations enquêtées a été de 911 têtes dont 796 mâles et 115 femelles.

Sur le plan sanitaire, les plans de prophylaxie expérimentés ont été fait notamment la vaccination contre le charbon symptomatique et la pasteurellose 2 fois par an, le déparasitage interne 3 fois par an et le déparasitage externe 4 fois par an à Niono et 5 fois par an à Sotuba.

**S'agissant de la composante Culture de décrue**, elle est pratiquée en début de saison sèche dans des terres exondées, encore gorgées d'eau par leur submersion prolongée en saison des pluies. Les cultures de décrue sont réalisées traditionnellement dans de nombreuses localités isolées du Sahel. La culture de mare est pratiquée dans des dépressions avant les crues ou après le retrait de la crue qui précède l'assèchement du cours d'eau. L'alimentation en eau de la plante est assurée dans le premier cas par les eaux de pluies. Dans le second cas, l'alimentation en eau est par la remontée capillaire facilitée par les baisses de températures observées dans les zones de culture et qui réduisent l'évaporation de l'eau. La mise en place se situe en juin/juillet ou septembre/octobre et la récolte a lieu respectivement en octobre/novembre ou en janvier/février.

Outre les sorghos de décrue qui appartiennent en grande majorité à la race durra et qui sont photopériodiques, on y cultive du maïs, du mil, de l'arachide, du niébé, de la Calebasse etc.

Les plantes sont cultivées dans les terres limono-argileuses inondables des vallées et plaines des lacs. Les dates de semis des cultures sont variables et se situent en octobre et novembre. Les récoltes ont lieu en mars et avril. D'une année à l'autre, il y a des variations selon l'importance de la saison des pluies et donc selon la date de la décrue.

Pour la deuxième phase, les activités réalisées de 2018 à 2019 ont été les suivantes :

- la mise à échelle des technologies de résilience ;
- la mise au point et test d'équipements agricoles ;
- le développement d'options techniques culturelles pour l'adaptation au changement climatique.

### **3.1.2. Projet d'Appui Régional à l'Initiative d'Irrigation dans le Sahel (PARIIS)**

Le Projet d'Appui Régional à l'Initiation pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS) vise à remédier aux problèmes récurrents du développement de l'agriculture irriguée en intensifiant la mise en œuvre d'un programme de développement de l'irrigation dans six pays à travers le Sahel, grâce au renforcement des capacités institutionnelles et au développement de solutions d'irrigation dans les zones d'intervention sélectionnées dans chacun des pays.

Le PARIIS vise, par ailleurs, à promouvoir la mise en œuvre des mécanismes et conditions de durabilité et de viabilité post projet, favorisant la poursuite des investissements dans les Etats. Il comprend la composante Modernisation du cadre institutionnel et cadre de planification, la composante Financement des solutions d'irrigation et celle relative à la Gestion de l'information et des connaissances et coordination.

Le montant de l'Accord de financement est de 9 milliards 314 millions 589 mille 400 (9.314.589.400) francs CFA, signé à Bamako, le 29 mars 2018, entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Association internationale de Développement (IDA), Cet Accord a fait l'objet du décret N°2018-0587/P-RM du 2 juillet 2018. Sur la durée du projet, une contrepartie de 3 milliards environ est sollicitée sur le budget d'Etat.

Les principales activités réalisées par composante ou en cours au compte du PTBA 2019 du projet ont concerné :

Composante A :

- les diagnostics des Zones d'Intervention Prioritaires (ZIP)/diagnostic des caractéristiques de l'Irrigation T2 dans le cadre de la préparation du processus de planification concerté basé sur des analyses fiables
- l'identification et la sélection des sites d'intervention potentielle phase de démarrage dans le cadre de la planification du développement local de l'irrigation

Composante B :

- la préparation d'un portefeuille d'investissements Type 4 & 5 à partir de l'actualisation d'études techniques existantes (finalisation des TDR pour études en zone Office riz Ségou):
- la constitution en cours de la documentation et des informations existantes en vue de la préparation des différents sous-projets identifiés ;
- le lancement du processus de recrutement.

Composante C :

- le lancement du projet dans les deux régions ;
- la mise en place des Groupes de gestion des connaissances (PMA) au niveau des régions de Koulikoro et de Ségou ;
- le démarrage de l'étude de référence.

### **3.2. MINISTERE DE LA JUSTICE**

#### **3.2.1. Construction/Équipement/Réhabilitation des Infrastructures de l'INFJ Me Demba DIALLO**

Le présent projet porte essentiellement sur la construction d'un amphithéâtre de 600 places, d'une bibliothèque et d'une cantine pour le compte de l'Institut National de Formation Judiciaire Me Demba DIALLO.

L'état d'avancement des travaux au passage de la mission (le 01 novembre 2019) est consigné dans le tableau ci-dessous :

| <b>Désignation des Travaux</b> | <b>Taux de réalisation</b> |
|--------------------------------|----------------------------|
| Généralité                     | 76,67%                     |
| Amphithéâtre                   | 31,52%                     |
| Cantine                        | 65,91%                     |
| Bibliothèque                   | 45,82%                     |
| Aménagement de la Cour         | 07,31%                     |

Globalement, l'état d'avancement des travaux est de **38,95%** pour un délai consommé de **39,72%**.

De son démarrage à 2019, les crédits mis à la disposition de l'Institut pour le marché des travaux ont été exécutés comme suit :

- **2017** : 485 millions de F CFA ont été engagés et dont la totalité a été exécutée suivant le bordereau d'émission n°332 sous le mandat de paiement n°371. Ce montant est destiné à payer l'avance de démarrage ;
- **2018** : Sur une inscription de 500 millions de F CFA, un montant de 190 millions de F CFA a été notifié et sur lequel il a été exécuté un montant total de 186,914 millions de F CFA suivant les bordereaux d'émission n°210 et n°87 sous les mandats de paiement n°213 et n°87 ;
- **2019** : Sur une inscription de 807,5 millions de F CFA, les crédits notifiés et engagés se chiffrent à 403,750 millions de F CFA. Sur ce montant, il a été exécuté un montant total de 218,215 millions de F CFA suivant les bordereaux d'émission n°314 et n°194 sous les mandats de paiement n°337 et n°194.

Il est à noter qu'excepté les montants de 2017, les mandats de paiement au titre de 2018 et de 2019 de l'entreprise n'ont pas connu de paiement.

### **3.2.2. Construction Grande Prison de Bamako**

Le projet de construction de la Grande prison de Bamako est localisé dans la commune de Kénioroba dans le Cercle de Kangaba. Il vise, à travers les travaux de construction et équipement d'une nouvelle Maison Centrale d'Arrêt, à améliorer les conditions carcérales des détenus et à désengorger l'ancienne Maison Centrale d'Arrêt de Bamako.

Les travaux prévus en (R+2) sont décomposés selon les lots suivants :

- Lot n°1 : Gros Œuvre
- Lot n°2 : Etanchéité
- Lot n°3 : Menuiserie métallique et bois
- Lot n°4 : Electricité
- Lot n°5 : Plomberie et sanitaire
- Lot n°6 : Revêtements de sols et murs
- Lot n°7 : Peinture
- Lot n°8 : Espace vert

Au titre des travaux, d'un montant initial de **8 897 832 659 F CFA**, la situation d'exécution financière du marché se présente comme suit :

| Désignation                                 | Montant du marché | Payé en 2017 | Payé en 2018 | Payé en 2019 | Total payé | Reste à payer |
|---|-------------------|--------------|--------------|--------------|------------|---------------|
| Travaux de construction de la grande prison | 8,896             | 2,669        | 1,135        | -            | 3,804      | 5,093         |

*Situation d'exécution financière détaillée du marché des travaux  
(en milliards de F CFA)*

- Au total, à la date de la mission, **3,804 milliards de F CFA** ont été effectivement payés à l'entreprise, soit **42,7%** du montant total du marché initial. Ces montants représentent l'avance de démarrage pour l'année 2017 et les décomptes (montants sollicités) pour l'année 2018. Concernant 2019, les décomptes d'un montant total de **1,006 milliard**, relatifs à la facture N°035-2019 du 11/06/2019 a été engagée. Le mandat N°341, bordereau d'émission N°333 admis au trésor est toujours en attente de paiement (période de la mission).
- **Concernant les prestations d'études et de suivi**, elles s'élèvent à 360 millions de F CFA. La situation d'exécution financière de ces prestations est consignée dans le tableau ci-dessous :
  - *Situation d'exécution financière détaillée des prestations du bureau de contrôle*

- *(en millions de F CFA)*

| Désignation                 | Montant total | Payé en 2016 | Payé en 2017 | Payé en 2018 | Total payé | Reste à payer |
|-----------------------------|---------------|--------------|--------------|--------------|------------|---------------|
| Prestations bureau d'études | 360           | 270          | 54           | -            | 324        | 36            |

À la lumière des données du tableau, les paiements effectués pour le compte du bureau d'études s'élèvent à 324 millions de FCFA, soit un niveau de paiement global de l'ordre de 90%. Ces paiements ont concerné les années 2016 et 2017 pour la prise en charge de l'avance de démarrage et les décomptes N°1 à N°3.

L'avancement global des travaux à la date de la mission est évalué à **63,92%** pour un délai contractuel consommé de **plus de 100%** en considérant la date de l'ordre de service.

### 3.3. MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

#### 3.3.1. Construction Siège AEDD

Le projet vise principalement la construction d'un immeuble de bureaux R+3 dans la cour de l'AEDD au quartier du fleuve en Commune II du District de Bamako.

Il est constitué de :

- le bâtiment principal (R+3) ;
- l'extension du bâtiment annexe ;

- la réhabilitation de murs de clôture existants et la construction de nouvelle clôture ;
- la construction d'une guérite ;
- la construction d'un local de groupe électrogène ;
- l'aménagement de la cour et de la devanture

Le coût du marché initial s'élève à **1 106 871 367 FCFA TTC** et entièrement financé par le Budget National, exercices 2017,2018 et 2019. La situation d'exécution financière du marché est présentée dans le tableau ci-dessous :

*Situation d'exécution financière détaillée du marché des travaux  
(en F CFA)*

| Désignation                                | Montant du marché    | Montant total payé | Taux de paiement (%) | Décomptes en instance de paiement |
|--|----------------------|--------------------|----------------------|-----------------------------------|
| Travaux de construction du siège de l'AEDD | <b>1 106 871 367</b> | <b>186 175 764</b> | <b>16,8</b>          | <b>559 556 189</b>                |

Il ressort de l'analyse des données du tableau que le taux de paiement du marché est de 16,8%. Ce taux ne prend pas en compte les décomptes de l'entreprise émis au Trésor qui s'élèvent à **559 556 189 F CFA**. Ces décomptes attendent leur paiement. Sur la base des paiements effectués et des décomptes en attente de paiement, le reliquat sur le marché se chiffre à **361 139 414 F CFA**.

L'état d'avancement des travaux à la date du 25 octobre 2019 est de **55%** pour un délai consommé de **73%**.

Les travaux en cours sont relatifs à :

- ✓ la pose des carreaux ;
- ✓ le revêtement des façades extérieures en carreaux ;
- ✓ la construction de la guérite et le local pour le groupe électrogène ;
- ✓ l'étanchéité.

### **3.3.2. Curage des collecteurs du district de Bamako**

Le projet de curage des collecteurs dans le district de Bamako contribue à faciliter le drainage des eaux pluviales afin d'améliorer le cadre de vie des populations concernées. Il est exécuté par la Direction Nationale de l'Assainissement, du Contrôle et de la Pollution des Nuisances (DNACPN) et ses services déconcentrés locaux auprès des six (6) communes du district de Bamako.

Au 31 décembre 2018, le coût total du projet de curage des collecteurs s'élève à 4, 197 milliards dont 3, 608 millions décaissés, soit un taux de décaissement de 85, 97%. Ce financement est entièrement acquis sur les ressources du budget d'Etat.

**La situation d'exécution du Projet se présente comme suit :**

Du démarrage du projet en 2002 à nos jours, plusieurs réalisations ont été faites dont le détail n'a pas été mis à la disposition de la mission.

### **3.3.3. Construction siège de l'ANGESSEM**

Créée par Ordonnance 015/ P- RM du 28 mars 2007 et ratifié par la Loi N° 07 - 042 du 28 juin 2007, l'Agence Nationale de Gestion des Stations d'Épuration du Mali (ANGESEM) a pour mission d'assurer la gestion durable des stations d'épuration et ouvrages annexes.

A ce titre, elle est chargée de : (i) promouvoir et veiller à la gestion des ouvrages d'assainissement suivant les normes établies en la matière ; (ii) identifier, organiser et renforcer les capacités d'études, de réalisation des infrastructures d'assainissement ; (iii) concevoir, coordonner, suivre et contrôler la réalisation, l'installation ou la réhabilitation des ouvrages et équipements ; (iv) l'agence a également comme mission de contribuer au transfert de la maîtrise d'ouvrage de l'Etat aux Collectivités Territoriales.

Les organes de gestion sont : (i) Le Conseil d'Administration ; (ii) la Direction Générale et (iii) le Comité de gestion.

L'organigramme adopté par le Conseil d'Administration en sa session ordinaire du 29 janvier 2015 a prévu, outre la Direction Générale, quatre Départements (Administration Générale et Législation, Études et planification, Travaux et Exploitation et Qualité), deux Bureaux en staff (le Bureau de l'Agent comptable et la Cellule Accueil, Orientation, Communication et Documentation), neuf Antennes régionales et du District.

Les Antennes régionales de Bamako et de Mopti ont été ouvertes en 2010 et celle de Tombouctou en 2014.

A ce jour, l'Agence compte un effectif de 77 agents toutes catégories confondues

L'objectif global du Projet de construction du siège est de contribuer à l'amélioration du cadre de travail des agents de l'ANGESEM.

### **Réalisations financières**

Exclusivement financé par l'Etat, le cumul des décaissements enregistrés à la date du 30 septembre 2019 s'élève à 2,746 milliards de F CFA sur un financement acquis de 3,043 milliards de F CFA, soit un taux de décaissement de 90,22 %.

### **Réalisations physiques :**

- la construction du siège de l'ANGESEM dont les travaux sont exécutés à hauteur de 90% ;
- les équipements (matériels de bureau) pour le siège.

#### **3.3.4. Projet de Construction Décharge Compactée Noumoubougou**

Le projet « Construction Décharge Compactée Noumoubougou », est un projet du Département de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable à travers la Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DNACPN).

Il a pour objectif de gérer rationnellement les Ordures Ménagères du District de Bamako.

Financé exclusivement par le Budget National, le projet a un coût prévisionnel de plus de 10 milliards de FCFA. Selon la 19<sup>ème</sup> Revue, il a un financement acquis de dix milliards sept cent millions (10 700 000 000) de FCFA, un décaissement de huit milliards deux cent quatre-

vingt-neuf millions (8 289 000 000) de FCFA et un taux de décaissement de 77,47%, du démarrage du projet en 2006 au 31 décembre 2018.

***TABLEAU N° 9 : SITUATION FINANCIÈRE DU PROJET « CONSTRUCTION DÉCHARGE COMPACTÉE NOUMBOUGOU » DES QUATRE DERNIÈRES ANNÉES (2015 À 2018).***

(en millions de Francs CFA)

| RNP  | Situation financière du projet |      |      |      |      |       |                      |
|------|--------------------------------|------|------|------|------|-------|----------------------|
|      | Année                          | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Total | Taux de décaissement |
| 2054 | Financement acquit             | 581  | 700  | 1500 | 1000 | 2781  | 55,77                |
|      | Décaissé cumulé                | 207  | 696  | 648  | 0    | 1551  |                      |

*Source : 18<sup>ème</sup> Revue des P/P DNP.*

**La situation d'exécution du Projet se présente comme suit :**

La zone de la décharge contrôlée compactée occupe une superficie de l'ordre de 30 hectares entièrement clôturée et est aménagée suivant les normes requises. Elle est composée de 3 cellules de confinement identifiées Cellule A, Cellule B et Cellule C.

Les cellules de confinement sont conçues pour l'entreposage de déchets ménagers conventionnels. La capacité (volume solide) de chacune des cellules de confinement comme suit :

Cellule A : capacité = 441 093 m<sup>3</sup>

Cellule B : capacité = 448 278 m<sup>3</sup>

Cellule C : capacité = 742 971 m<sup>3</sup>

Toutefois, il y a que la cellule A dont les travaux sont complètement terminés et fonctionnelle. Elle est composée des éléments suivants :

- une digue périphérique de type homogène, en latérite compactée, construite sur une assise de latérite préalablement compactée. L'élévation de la crête de la digue varie entre 326,88 m et 333,9 m. Les pentes intérieures et extérieures des digues sont de 1 V : 2,5 H ;
- un parement intérieur latéral imperméable de latérite compactée de 4 m d'épaisseur situé directement sous le niveau du terrain naturel. Ce parement latéral s'épouse de façon homogène avec la digue qui s'élève au-dessus du terrain naturel. La pente est de 1 V : 2,5 H ;
- une base imperméable de latérite compactée de 1 m d'épaisseur et de pente minimale de 1,5 % en direction nord-ouest ;
- un couvert étanche de latérite compactée de 0,7 m d'épaisseur dirigé vers le nord-ouest selon une pente de 1,5 % dans l'axe SE-NO. Les pentes latérales des 4 côtés du couvert final sont de 5 % et 10 %.

Relativement à la situation d'ensemble du projet, il faut observer que les différentes opérations d'excavation sont réalisées en référence aux plans selon l'ordre présenté et conformément au programme général suivant :

- 1) construction de la route d'accès au site et des chemins permanents dans la zone concernée par les travaux ;
- 2) construction des fossés de drainage périphériques ;
- 3) construction des bassins de décantation-évaporation ;
- 4) construction de la cellule A.

### **3.4. MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE**

#### **3.4.1. Aménagement de l'Espace de Loisirs de la Cité des Enfants**

Créée par l'ordonnance N°99-035 P-RM du 15 Septembre 1999, la Cité des Enfants est un établissement Public à caractère Scientifique, Technologique et Culturel, ses modalités de fonctionnement sont fixées par décret n°341 du 02 novembre 1999. Elle est placée sous la tutelle du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

Ses organes d'administration et de gestion sont : (i) le Conseil d'administration, (ii) la Direction Générale et (iii) le Comité Culturel et Pédagogique.

La Cité a pour missions d'offrir un espace de loisirs aux enfants ; d'initier les enfants à la science, à la technique et à la technologie ; de créer des conditions propices à l'épanouissement culturel physique et intellectuel des enfants ; de contribuer à l'éducation morale et civique des enfants ; de participer à l'initiation artistique des enfants et d'éveiller leur intérêt pour la recherche et la créativité.

Elle comprend quatre grandes entités qui sont le Parc d'Attraction, le Quartier des Enfants, le bâtiment abritant le Parlement des Enfants et l'Administration.

Le domaine public de la Cité s'étend sur une superficie de onze (11) hectares.

Démarré en 2009, le projet d'aménagement de l'espace de loisirs de la cité des enfants a un financement acquis total de 2, 400 milliards F CFA dont 1, 583 milliards décaissés au 31 décembre 2018.

La situation de décaissement total fournit par la Cité est de 517 millions sur 3 ans, soit 182 millions, 193 millions et 142 millions respectivement pour les années 2016, 2017 et 2018.

Les infrastructures réalisées dans le cadre de l'aménagement de la Cité des Enfants sont entre autres :

- l'extension des dortoirs (Centre de séjour) ;
- le grand Jardin ;
- le plateau des Sports ;
- l'Espace cocotier ;
- la rénovation de l'immeuble du parlement des Enfants ;

- le Parc d'attraction avec différents manèges : la grande roue, le Bateau pirate, la Pendule, les Voitures tamponneuses, l'Aire Plane, le carrousel et dix-huit manèges à Jeton pour les enfants de six à douze ans ;
- l'achat d'un groupe électrogène ;
- la construction de l'entrée des manèges ;
- le dallage d'une partie de l'espace manège ;
- l'électrification du parc par des lampadaires ;
- la restauration du grand jardin ;
- l'aménagement d'un espace dans le parc pour l'installation des manèges gonflables ;
- l'achat d'équipements pour l'installation des caisses du parc ;
- Le dallage de la devanture du parc ;
- l'achat d'un mini bus pour le transport des enfants ;
- L'achat d'un véhicule 4X4 pour la direction ;
- la construction de la médiathèque en cours ;
- La construction du grand hangar en cours.

### **3.5. MINISTERE DES MINES ET DU PETROLE**

#### **3.5.1. Equipement Programme Pour Le Développement Des Ressources Minérales (PDRM)**

Le Programme pour le Développement des Ressources Minérales (PDRM) est un service rattaché de la Direction Nationale de la Géologie et des Mines (DNGM), créé par la loi N°90-103/AN-RM du 11 octobre 1990. Le Décret N°02-584/P-RM du 20 décembre 2002 fixe l'organisation et les modalités de fonctionnement du PDRM, tandis que le Décret N°90-520/P-RM du 22 novembre 1990 détermine son cadre organique.

Le laboratoire d'analyse géochimique du PDRM a été créé en 1983 avec l'assistance technique du PNUD dans le cadre des activités du Projet « OR BAGOE ». Le PDRM créé en 1990 avec le patrimoine du Projet « OR BAGOE » a confirmé le laboratoire dans son rôle de soutien à la recherche minière. De la création du PDRM à nos jours, le laboratoire a évolué et amélioré ses méthodes d'analyses surtout dans le dosage de l'or.

Cependant, depuis la fin de l'assistance technique du PNUD, le laboratoire du PDRM connaît des difficultés, étant le seul le laboratoire habilité à faire des analyses de contrôle de qualité des produits pétroliers au Mali. Aussi, les locaux abritant le laboratoire depuis 20 ans sont les anciens locaux de la parfumerie « EX SOPARCO ». Ces locaux sont dans un état de dégradation avancé et ne correspondent plus aux normes d'un laboratoire moderne.

C'est dans ce contexte, depuis 2010, le PDRM bénéficie de l'accompagnement de l'État malien à travers le Budget Spécial d'Investissement (BSI) pour la mise en œuvre du Projet intitulé « **Équipement PDRM** » sous le numéro **2496**.

L'objectif visé à travers ce projet est d'équiper le PDRM en matériels adéquats pour lui permettre de réaliser une gamme variée d'analyses de qualités pour les substances minières et pétrolières à un coût compétitif et dans les meilleurs délais.

Spécifiquement, il s'agit :

- acquérir des équipements et de matériels adéquats ;

- diversifier les activités du PDRM pour satisfaire aux besoins croissants en matière d'analyse ;
- former le personnel en vue de la maîtrise de toutes les opérations (analyse de toutes les substances minières et pétrolières) ;
- aboutir à la certification du laboratoire.

Le projet est financé exclusivement sur le Budget National depuis son démarrage en 2010.

La situation détaillée de l'exécution financière des dotations budgétaires de 2019, 2018 et 2017 se présente comme suit :

▪ *Montant en millions de francs CFA*

| Chapitre     | EXERCICE 2019 |           | EXERCICE 2018 |            | EXERCICE 2017 |            |
|--------------|---------------|-----------|---------------|------------|---------------|------------|
|              | Dotation      | Exécution | Dotation      | Exécution  | Dotation      | Exécution  |
| 23-5-1-02    | 190           | -         | 475           | 475        | 400           | 131        |
| <b>TOTAL</b> | <b>190</b>    | <b>-</b>  | <b>475</b>    | <b>475</b> | <b>400</b>    | <b>131</b> |

Il importe de souligner que sur les crédits de 2019, il a été notifié un montant de 183 943 375 F CFA et dont la totalité a été engagée. Cependant à la date du 23 octobre 2019, aucun montant n'avait été liquidé

Au titre des principales réalisations du projet, on peut citer :

- l'acquisition d'une sondeuse minière ;
- la construction d'un hangar servant d'abris pour la sondeuse minière ;
- l'acquisition de camion ben grue-tracteur ;
- l'acquisition d'équipements d'analyse et de moyens logistiques (véhicules de prospection, matériels de camping) ;
- les travaux de réhabilitation du laboratoire.

### **3.6. MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'EAU**

#### **3.6.1. Projet de Construction Centrale Nouvelle Conduite et Doublement Capacité de la centrale hydroélectrique de Sotuba**

Logé au Ministère de l'Energie et de l'Eau, le projet a pour objectif le dédoublement de capacité de la centrale hydro-électrique de Sotuba par l'installation de deux turbines supplémentaires de puissance unitaire de 3MW.

Il comporte les composantes suivantes :

(i) les études y comprises les mesures environnementales et sociales ; (ii) les travaux de dédoublement ; (iii) le contrôle et surveillance des travaux et (iv) l’audit technique et financier.

L’objectif principal du dédoublement de la capacité de la centrale hydro-électrique de Sotuba est d’améliorer la fourniture régulière d’un service d’électricité de meilleure qualité et à moindre coût.

Il se déroulera en deux phases :

- les services de consultants pour les études d’extension du barrage et de la centrale hydroélectrique de Sotuba ; et
- les travaux d’extension du barrage et de la centrale hydroélectrique de Sotuba.

Le projet Sotuba II est financé par la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) à travers un prêt référencé N°201 1013/FDE ML 2011 2011 0800 du 22/01/2011 et le Budget National (BN). Le montant alloué au projet est de 11 700 000 000 FCFA<sup>1</sup>.

Le rapport de conception produit par TRACTEBEL/Engineering/Coyne et Bellier donne un coût total de réalisation de l’aménagement estimé à 28 794 millions de FCFA (soit 42 944 321 Euro) suite au rafraichissement des études de faisabilités. Nous observons dès lors un GAP de 18 635 millions de FCFA ; ce qui a alors nécessité la recherche d’un financement complémentaire à concurrence du montant. Ce financement complémentaire sera assuré par le Budget National.

Le coût total du projet est estimé à **38,533 milliards de francs CFA HT** repartit comme suit et conformément au plan de financement amandé.

***TABLEAU N°1 : SITUATION FINANCIÈRE DU PROJET DE CONSTRUCTION, CENTRALE NOUVELLE CONDUITE ET DOUBLEMENT CAPACITÉ DE LA CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE DE SOTUBA.***

(en millions de FCFA)

| DESIGNATION  | Coût HT | FDE   | EDM SA | ETAT MALIEN        |                |        | Total  |
|--|---------|-------|--------|--------------------|----------------|--------|--------|
|  |         |       |        | Montant initial HT | Montant gap HT | TAXES  |        |
| Etudes   | 739     | 339   | 400*   |                    |                | 74     | 813    |
| Travaux de construction du Centre National de Conduite | 9 511   | 9 511 |        |                    |                | 1 712  | 11 223 |
| Travaux de doublement de Sotuba                        | 23 278  | 7497  |        | 2 094              | 13 687         | 4 190  | 27 468 |
| Mesures environnementales & sociales                   | 2 564   | 212   |        |                    | 2 352          | 461,52 | 3 026  |

<sup>1</sup> Rapport mensuel N°07 –Octobre 2019

|                               |               |               |            |              |               |              |               |
|-------------------------------|---------------|---------------|------------|--------------|---------------|--------------|---------------|
| Contrôle et surveillance      | 1451          | 1451          |            |              |               | 261          | 1 712         |
| Cellule Technique d'Exécution | 461           | 461           |            |              |               | 83           | 544           |
| Audit technique et financier  | 56            | 56            |            |              |               | 10           | 66            |
| <b>COUT DE BASE</b>           | <b>38 061</b> | <b>19 528</b> | <b>400</b> | <b>2 094</b> | <b>16 039</b> | <b>6 851</b> | <b>44 912</b> |
| Aléas physiques (7%)          | 0             | 0             |            |              | 0             | 0            | 0             |
| Imprévus financiers (3%)      | 472           | 472           |            |              |               | 73           | 545           |
| <b>COUT TOTAL</b>             | <b>38 533</b> | <b>20 000</b> | <b>400</b> | <b>2 094</b> | <b>16039</b>  | <b>6936</b>  | <b>45 469</b> |
| <b>Pourcentage</b>            | <b>100%</b>   | <b>52%</b>    | <b>1%</b>  | <b>5%</b>    | <b>42%</b>    |              |               |

*Source : Projet.*

*NB : La BOAD exécute le financement FDE.*

Pour le volet doublement de la capacité de Sotuba, le coût du projet, hors coût environnemental et frais d'Audit sont consignés dans le tableau ci-après :

***TABLEAU N°2 : DÉTAIL DU COÛT DU PROJET DE CONSTRUCTION. CENTRALE NOUVELLE CONDUITE ET DOUBLEMENT CAPACITÉ DE LA CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE DE SOTUBA.***

| DESIGNATION                     | Coût HT       | FDE          | EDM SA     | Etat malien   |              | Total         |
|---------------------------------|---------------|--------------|------------|---------------|--------------|---------------|
|                                 |               |              |            | Montant HT    | TAXES        |               |
| Etudes                          | 689           | 289          | 400*       |               | 0            | 813           |
| Travaux de doublement de Sotuba | 19 644        | 7 497        |            | 12 147        | 3 536        | 23 180        |
| Contrôle et surveillance        | 808           | 808          |            |               | 0            | 808           |
| <b>COUT TOTAL</b>               | <b>21 141</b> | <b>8 594</b> | <b>400</b> | <b>12 147</b> | <b>3 536</b> | <b>24 677</b> |
| <b>Pourcentage</b>              | <b>100%</b>   | <b>41%</b>   | <b>2%</b>  | <b>57%</b>    |              |               |

*Source : projet*

**La situation des réalisations physiques se présente comme suit :**

Les réalisations concernent les travaux de génie civil (lot N°1) et d'électromécanique (lot N°2) nécessaire à l'installation des deux groupes turbines-alternateurs de 3MW chacun.

Pour anticiper l'expiration du permis environnemental, la Direction Nationale de l'Energie a émis l'ordre de service (OS) pour le démarrage des travaux le 27 mars 2018.

Cependant, suite au paiement effectif de la contrepartie nationale de l'avance de démarrage courant octobre 2018, il a été convenu par les parties de considérer la date du 15 Octobre 2018 comme date de démarrage effectif du projet.

A ce jour le **taux d'exécution physique** du projet est de **27,32%** à la date du 26 septembre 2019 et la situation sur site se présente comme suit :

### ***1) Travaux de Génie Civil : entreprise CGGC***

Les travaux de Génie Civil se poursuivent sur site avec un léger retard par rapport au planning d'exécution. Le taux d'avancement de ce lot est de 24,87 %. Cet avancement est relatif aux :

#### ***✓ Etudes d'exécution :***

La validation des études d'exécution de niveau 1 et 2 se poursuit et ne connaît pas de contraintes majeures.

#### ***✓ Travaux :***

Les travaux en cours sur site concernent :

- excavations usine : 47,93% (idem à la date du 17 juillet 2019) ;
- pompage eau canal de Baguinéda : la réception technique a été prononcée les 02 et 05 août 2019. Les essais de mise en service ont été effectués en présence du Maître d'Ouvrage le 22 août 2019. Cette date est retenue comme date de démarrage du pompage. Le pompage est suspendu depuis le jeudi 29 août 2019 suite à l'inondation du périmètre Irrigué de Baguinéda après des fortes précipitations et à la demande du Maître d'Ouvrage ;

#### ***Canal d'amenée :***

- excavation de terrain rocheux (au niveau de la prise d'eau N°2) : 5,75% à la date du 31 juillet 2019 ;
- batardeau N°1 : remblayage : 40% depuis le 04 septembre 2019 ;
- batardeau N°3 : remblayage : 92% depuis le 21 août 2019 ;

#### ***Prise d'eau N°2 :***

- installation de l'acier (radier et piles) : 98% ;
- bétonnage (radier, piles, poutres et murs de garde) : 54,82%.

### ***Lot N°2 : Electromécanique-Entreprise SINOHYDRO***

Les travaux d'équipement hydromécanique : entreprise Sinohydro

#### ***✓ Etudes d'exécution :***

La validation des études d'exécution de niveau 1 et 2 se poursuit et ne connaît pas de contraintes majeures.

#### ***✓ Commande et fabrication des équipements en usine :***

Les équipements en cours de fabrication sont :

- des équipements électromécaniques de la prise d'eau N°2 et des groupes turbines-alternateurs est en cours.

- des vannes et grilles de la prise d'eau N°2 est terminée. Elle demande au Maître d'Ouvrage de lui faciliter le dédouanement pour l'acheminement de ces équipements.

✓ **Travaux :**

- L'installation du système de MALT à la prise N°2 est à 50%.

Suite au démarrage effectif des travaux le 15 octobre 2018, l'entreprise CGGC s'est mobilisée sur le site. La situation des moyens humains et matériels est jointe en annexe.

Les travaux d'exactions et de réalisation des batardeaux sont en cours.

Le taux d'avancement des travaux de Génie civil est de 6,5 % au 27 décembre 2019.

### **3.6.2. Projet Electrification de 32 localités rural par Système Hybride**

En 2013, l'AMADER en collaboration avec Mali-Folkecenter-ACCESS, a développé un projet d'électrification de 30 localités à partir des énergies renouvelables, à la suite d'un appel à projets lancé par les Fonds d'Abu Dhabi pour le Développement (ADFD) à travers l'IRENA.

Les localités comprennent 10 anciennes déjà électrifiées par du diesel pur, et 20 nouvelles localités à électrifier.

Le projet ainsi présenté par le Mali à travers le Ministère de l'Economie des Finances, a été retenu parmi 82 pour être financé par l'ADFD sous forme de prêt à hauteur de 50% et les 50% restants par le Gouvernement du Mali. L'Accord de financement a été signé le 11 juin 2015 sur cette base. La mise en vigueur de l'Accord a été notifiée en novembre 2015 par l'ADFD.

Parallèlement, l'AMADER a monté un dossier de requête de cofinancement du projet qui a été adressé à la Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique (BADEA).

La BADEA a bien voulu participer au financement du projet sous forme de prêt et a souhaité que son financement soit destiné exclusivement aux 22 nouvelles localités.

L'Apport de la BADEA dans le cadre du cofinancement a permis d'amener le nombre de nouvelles localités de 20 à 22. Le Projet couvre désormais 32 localités.

L'Accord de financement entre le Gouvernement du Mali et la BADEA a été signé le 18 mai 2016. La mise en vigueur de l'Accord a été notifiée en octobre 2016 par la BADEA.

La réalisation du projet permettra :

Sur le plan technique : (i) 1,7 MWc (énergie solaire) introduit dans le mix énergétique, (ii) 124 km de réseau de distribution réalisés, (iii) 13 000 ménages raccordés au réseau, soit plus de 130 000 bénéficiaires et (iv) augmentation du taux d'électrification rurale.

Sur le plan socio-économique : (i) amélioration du taux de réussite scolaire des enfants, (ii) amélioration des services de santé, (iii) développement des activités économiques pour la réduction de la pauvreté, (iv) création d'emplois directs et indirects et (v) développement des systèmes d'information audiovisuels.

## Réalisations financières

Le coût total du Projet s'élève à 21,51 millions de dollars, réparti entre la BADEA (10 millions), le Fonds d'Abu Dhabi (9 millions), le GRM (2,15 millions) et les Opérateurs (0,359 millions). Le cumul des décaissements enregistrés au 30 septembre 2019 pour le PERSY s'élève à 648 millions de F CFA, soit un taux de décaissement de 11,11%. Le Gouvernement de la République du Mali a décaissé 57 millions de F CFA, soit un taux de décaissement de 25,89%. La BADEA et le Fonds d'Abu Dhabi ont contribué pour le reliquat du montant (591 millions).

Par ailleurs, il est important de souligner que la contrepartie de l'Etat malien est destinée aux infrastructures (construction de centrales hybrides et réseaux BT/MT) et à la gestion des questions environnementales et sociales.

## Les réalisations physiques :

Les réalisations physiques du Projet n'ont pas encore démarré.

- Pour les 10 localités : les contrats d'exécution des travaux de centrales hybrides et d'extension des réseaux, sont signés avec l'entreprise ACCESS pour un montant total de 2,36 milliards de FCFA. La fin des travaux pour l'ensemble des 10 localités, est prévue pour juillet 2020.

L'Ingénieur-conseil est recruté pour la supervision des travaux. Il s'agit du Groupement ICP (bureau marocain)/CTEXCEI (bureau malien) pour un montant de 199,972 millions de FCFA. Ce qui fait un total d'engagements de 2,56 milliards de FCFA.

- Pour les 22 localités : le Groupement ICP/CTEXCEI a été recruté pour la maîtrise d'œuvre totale (réalisation des études de faisabilité détaillée, élaboration des DAO et supervision des travaux). L'étude de faisabilité a été bouclée et approuvée. Le DAO a été soumis à l'approbation de la BADEA depuis début octobre 2019.

### 3.6.3. Programme Alimentation en eau Potable et Mesures d'Assainissement en Milieux semi Urbains et Ruraux (PAEPMA)

L'objectif visé par le Programme est d'assurer, toute l'année un approvisionnement en eau potable durable et des services d'assainissement adéquats pour la population des zones rurales et semi-urbaines.

D'un coût de 43, 949 milliards FCFA, le programme a bénéficié d'un financement acquis extérieur (KFW) de 39 357 420 000 F CFA et de 4 491 699 000 F CFA au titre des contributions du Mali. Au passage de la mission, sur les ressources provenant de la KFW, il a été décaissé un montant de 4 586 560 341 F CFA soit un taux de décaissement de 11,65%.

En qui concerne le financement intérieur, le décaissement au 31/12/2018 s'élève à 186 millions F CFA. En 2019, le Programme bénéficie d'une inscription budgétaire de 142,5 millions F CFA.

Il convient de signaler qu'au titre de la contrepartie, des contributions liées au frais de fonctionnement, de prise en charge du personnel fonctionnaire et contractuel sont comptabilisées par le partenaire au cours de l'évaluation de la participation de l'Etat.

Il n'y a pas de réalisations physiques majeures mais celles effectuées, ont porté sur l'acquisition d'équipements pour le renforcement de capacités des Associations des Usagers

d'Eau Potable (AUEP) en matériels informatiques, mobiliers de bureaux, caisse à outils, kits solaires, Kits d'assainissement et les équipements de suivi des ressources en eau (piézomètres).

### 3.7. MINISTERE DE LA SOLIDARITE ET DE L'ACTION HUMANITAIRE

#### 3.7.1. Projet de Construction / Equipement de 6 Centres de paiement Pension dans le District de Bamako

Il s'agit ici d'un projet du Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire. Il a un coût prévisionnel de 600 millions de CFA dont un décaissement de 326 millions à la date du 31 décembre 2018 et une durée de 3 ans.

Le projet prévoit de construire et d'équiper six centres de paiement de pension des retraités dans les six communes du district de Bamako en raison d'un centre par commune à la cadence de réalisation de deux centres par an.

Financé exclusivement par le Budget Spécial d'Investissement intérieur, le coût initial du projet est estimé à 600 millions de franc CFA dont 100 millions investis par commune. A la date du passage de la mission, il a eu décaissé 126 millions, ce qui fait un taux de 32,30%. (Tableau ci-après).

**TABLEAU N° 5 : SITUATION FINANCIÈRE DU PROJET « CONSTRUCTION/EQUIPEMENT DE SIX (6) CENTRES DE PAIEMENT PENSION DISTRICT DE BAMAKO »**

(en millions de FCFA)

| RNP  | Situation financière du projet |      |      |       |                      |
|------|--------------------------------|------|------|-------|----------------------|
|      | Année                          | 2018 | 2019 | Total | Taux de décaissement |
| 3103 | Financement acquis             | 200  | 190  | 390   | 32,30%               |
|      | Décaissé cumulé                | 126  | 0    | 126   |                      |

Source : DNP

Selon le chargé du projet, le reliquat à payer pour le chantier de la commune IV est de **54 463 584 FCFA** et celui de la commune VI est de **42 257 794 FCFA**.

Chaque réalisation est composée de :

- ❖ Bâtiment principal en R+1 comprenant :
  - RDC : un hall/attente, une réception, une caisse, trois bureaux, trois (03) toilettes ;
  - Etage : un hall, trois (03) bureaux, une salle de réunion, trois (03) toilettes.
- ❖ Annexes
  - Logement gardien
  - Paillote
  - Guérite.

Aujourd'hui, les chantiers de construction des centres de la commune IV et de la commune VI sont en cours de finalisation.

### 3.7.2. Construction / Equipement d'un magasin R+2

L'objet du projet est la construction et l'équipement d'un espace de stockage R+2 pour le compte de la Direction des Finances et du Matériel du Ministère de la Solidarité des Actions Humanitaire (DFM/MSAH) en vue de l'entreposage des vivres et des non vivres pour en finir avec la location de plusieurs magasins existants à travers la ville de Bamako.

Le coût du projet était estimé à 300 millions pour une durée d'un an. Il a bénéficié d'un financement acquis à concurrence de 200 millions en 2018 et a effectué un décaissement de 114 millions dont 14 millions pour les études au niveau du premier site et 100 millions pour l'achat d'équipements dont une partie est utilisée dans les magasins existants et l'autre partie est utilisée au niveau de la DFM.

**TABLEAU N°4 : SITUATION FINANCIÈRE DU PROJET CONSTRUCTION D'UN MAGASIN R+2.**

(en millions de FCFA)

| RNP  | Situation Financière du projet |      |      |       |                  |
|------|--------------------------------|------|------|-------|------------------|
|      | Année                          | 2018 | 2019 | Total | Taux d'exécution |
| 3102 | Financement acquis             | 114  | 0    | 114   | 100%             |
|      | Décaissement cumulé            | 114  | 0    | 114   |                  |

Source : 19<sup>ème</sup> revue des P/P de la DNP

### La situation des réalisations physiques

Il est à observer qu'il n'y a aucune construction de magasin à ce jour sur le premier site à Bakarybougou appartenant à l'OTER SA, en raison d'un litige domanial et foncier opposant cet organisme à l'Etat sur la base du fait que les termes de la convention de cession du site étaient devenus caducs.

Le deuxième site identifié était localisé dans la cour de la Maison des Aînés à Hamdallaye ACI 2000. Cependant, le changement institutionnel intervenu à la faveur du dernier remaniement ministériel a décroché cette structure du Ministère de la Solidarité pour la rattacher au Département de la Santé. Ce changement de l'ancrage institutionnel de la Maison des Aînés constitue a priori une difficulté pour la réalisation de ce projet.

## 3.8. MINISTERE DU COMMERCE

### 3.8.1. Construction/Equipement DNCC/DRCC/ Hôtel du Commerce

L'objectif de ce projet est la construction d'un nouveau bâtiment pour abriter certains services centraux du Ministère chargé du Commerce à savoir : la Direction Générale du Commerce, la Consommation et la Concurrence (DGCC) l'ex Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence (DNCC), la Direction Régionale du Commerce, de la Consommation et de la Concurrence du District de Bamako et de l'Agence pour la Promotion des Exportations du Mali (APEX-Mali).

Ainsi, après les études architecturales et techniques, c'est l'option d'un bâtiment de R+5 avec sous-sol sur le site de l'ancienne DNCC qui a été retenue pour abriter les services centraux ci-dessus cités.

La réalisation d'un tel bâtiment demande un grand professionnalisme et une spécialisation avancée, c'est pour cela que les travaux sont repartis en quatre lots à savoir :

- le lot 01 : gros œuvre, revêtement intérieur et étanchéité ;
- le lot 02 : courant fort, courant faible et climatisation ;
- le lot 03 : menuiserie aluminium, menuiserie bois, serrurerie et ferronnerie ;
- le lot 04 : plomberie.

Le coût total des travaux se chiffre à 5,320 milliards. Le contrôle et la surveillance des travaux s'élève à 147,170 millions. Le financement du Projet est assuré à 100% par le Budget National sur les Exercices 2017-2018-2019-2020.

Le projet est exclusivement financé par le Budget National pour un cout global de 5 467 576 335. Pour un décaissement de 1 961 303 736 F CFA à la date du 20 octobre 2019, soit un taux de décaissement de 30%.

Le tableau suivant présente les détails des paiements par lot :

| <b>Désignations</b>           | <b>Montant<br/>(FCFA TTC)</b> | <b>Pourcentage (%)<br/>Sur le projet</b> | <b>Montant Reçu<br/>(FCFA)</b> |
|-------------------------------|-------------------------------|--|--------------------------------|
| <b>Lot 1</b>                  | 2 367 428 075                 | 44,5                                     | 931 131 275                    |
| <b>Lot 2</b>                  | 1 382 362 500                 | 25,98                                    | 276 472 500                    |
| <b>Lot 3</b>                  | 1 190 462 470                 | 22,37                                    | 553 486 101                    |
| <b>Lot 4</b>                  | 380 153 290                   | 7,15                                     | 200 213 860                    |
| <b>Coût total des travaux</b> | <b>5 320 406 335</b>          | <b>100</b>                               | <b>1 961 303 736</b>           |

Le projet de construction du siège de l'hôtel du commerce et de la concurrence est à un état d'avancement de 24,26 % contre un délai d'exécution de 81,55 %. A cet effet le projet connaît un retard d'environ 57,29 %. Ce retard est dû non seulement aux problèmes techniques de l'entreprise ECONI et les arrêts fréquents mais et surtout au non paiement des mandats au trésor.

Au regard de ce qui précède, une réorganisation totale de ce chantier est nécessaire pour non seulement assurer une continuité des travaux avec un rythme soutenu mais aussi et surtout assurer une meilleure qualité de l'ouvrage.

### **3.8.2. Projet d'Appui à la Formation des Acteurs du Commerce de Détails (PROFAC)**

Sur la base des recommandations issues de l'évaluation des trois phases du Projet d'Appui aux Commerçants Détaillants (PACD) et des objectifs affichés du CREDD, un nouveau projet dénommé "Projet de Formalisation des Acteurs du Commerce de détail" (PROFAC) a été élaboré.

Le PROFAC est un mécanisme d'accompagnement de la population active exerçant des activités dans le domaine du commerce de produits, d'une part et d'appui aux efforts d'élargissement de l'assiette fiscale, d'autre part.

Le Projet couvre l'ensemble du territoire national. Il vient en complément des différents programmes nationaux ou sectoriels en cours de réalisation notamment au Ministère chargé de l'Agriculture, au Ministère chargé de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, au Ministère chargé de la Promotion des investissements, au Ministère chargé du Développement Industriel, etc. Il se fonde sur les principes de « la somme des valeurs ajoutées », de la responsabilité, du partenariat, d'interventions ciblées et de partage des coûts.

Le groupe cible est constitué par les commerçants détaillants, des adhérents des centres de Gestion Agréés (CGA), par les femmes exerçant dans le domaine du commerce sur toute l'étendue du territoire national.

L'objectif global du PROFAC est de contribuer à la promotion du commerce intérieur.

Le Projet comporte quatre (04) composantes, à savoir :

- composante 1 : Renforcement des Centres de Gestion Agréés ;
- composante 2 : Appui au financement des activités des acteurs ;
- composante 3 : appui à l'amélioration de la commercialisation des produits ;
- composante 4 : Coordination, Suivi évaluation et communication.

Le coût total du Projet est estimé à 5 078 000 000 F CFA.

Sur les 5, 078 milliards F CFA du coût du Projet, l'Etat supportera 3,260 milliards de F CFA (64,20%), les bénéficiaires 262,500 millions F CFA (05,17%) et le reste du financement d'un montant de 1,555 milliard F CFA (30,63%) est à rechercher auprès des Partenaires Techniques et Financiers.

En outre, le PROFAC a bénéficié de 450 millions de Francs CFA à travers le projet hors Don projet japonais pour les travaux de construction de 3000 étals sous hangars recouverts de faïence.

Le cumul des décaissements enregistrés au compte de l'Etat à la date du 31 octobre 2019 s'élève à 683, 373 millions de F CFA sur un financement prévisionnel de 3,260 milliards de F CFA, soit

un taux de décaissement de 20,96 %. Le taux de décaissement global du Projet est de 13,46%/22,31%. PTF 28,94%.

Conformément au plan d'action du projet adopté par le Conseil des Ministres du 16 août 2017 et des activités programmées à l'issue des différents Comités de pilotage, les activités réalisées par composante du projet sont les suivantes :

#### ***Composante 1 : Création et renforcement des Centres de Gestion Agréés.***

- la rénovation du bâtiment des Centres de Gestion Agréés rive droite du District de Bamako ;
- le renforcement des capacités de 192 responsables des faitières à travers la formation sur les rôles et les procédures de création des Centres de Gestion Agréés (CGA) ;
- le renforcement des capacités de 180 responsables des Centre de Gestion Agréés ;
- la mise en place de huit (08) nouveaux Centres de Gestion Agréés ;
- la formation de quatre-vingt-dix (90) responsables à la recherche de partenaires, le leadership et le lobbying ;
- l'acquisition d'équipements (pour les locaux des Centres de Gestion Agréés rives droite et gauche (informatique, bureautique et logistique) ;
- l'appui pour le fonctionnement des Centres de Gestion Agréés ;
- le recrutement de 15 agents chargés du suivi du recouvrement des prêts octroyés par la Banque Malienne de Solidarité (BMS SA).

#### ***Composante 2 : Appui au financement des activités des acteurs.***

- la mise en place d'un fonds de garantie initial d'environ 153 millions de Francs CFA de remboursements des prêts précédents ;
- l'élaboration du manuel d'opération de financement ;
- la formation de plus de six cent (600) adhérents de 8 Centres de Gestion Agréés sur les modules de la comptabilité simplifiée et du Gérer Mieux votre Entreprise (GERME) ;
- la production et la réalisation d'un sketch de sensibilisation à la connaissance et à l'adhésion des commerçants détaillants aux Centres de Gestion Agréés ;
- le renforcement des capacités de 15 agents chargés du suivi des remboursements au remplissage des fiches d'analyse et de demandes de prêts et de l'utilisation du logiciel de gestion des CGA.

#### ***Composante 3 : Appui à l'amélioration de la commercialisation des produits***

- les travaux de construction de trois mille (3000) étals sous hangars ;
- les travaux en cours de construction de deux cent (200) étals sous hangars dans le marché de Kourémalé ;
- la formation de 90 responsables des CGA en cogestion des équipements marchands.

#### ***Composante 4 : Coordination, Suivi évaluation et communication.***

- l'acquisition de matériels roulants (01véhicule TOYOTA PRADO et 08 motos DJAKARTA SANIYA) ;
- la mise à disposition du personnel à la Cellule de Coordination : quinze (15) contractuels dont huit (10) hommes et cinq (05) femmes ont été recrutés au profit de la Cellule de Coordination du projet ;
- la fourniture et la mise en place d'équipement téléphonique au profit de la Cellule de Coordination du projet ;
- l'élaboration et l'installation d'un logiciel de gestion des adhérents ;
- l'organisation des missions de suivi des Centres de Gestion Agréés.

### 3.8.3. Réhabilitation /Equipement des Infrastructures/Région de Ségou

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Urgence pour la Relance du Développement des Régions du Nord (PURD/RN) qui a fait l'objet de conventions entre AGETIER-Mali et les Gouverneurs des régions de Ségou, Mopti, Tombouctou et Taoudénit pour la réhabilitation/construction et équipement des bâtiments administratifs dans les régions indiquées. Les conventions au niveau de Ségou, ont concerné les phases I, III et IV. Le PURD/RN a fait l'objet de :

- deux (2) conventions de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, signées avec les Gouverneurs des régions de Mopti et de Tombouctou du 14 juillet 2014, au titre de la **Phase II**.
- quatre (04) Conventions de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, signées avec les Gouverneurs des régions de Ségou, Mopti, Tombouctou, et Taoudénit du 10 avril 2017 au titre de la **Phase III**.
- quatre (04) Conventions de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, signées avec les Gouverneurs des régions de Ségou, Mopti, Tombouctou, et Taoudénit du 15 octobre 2018, au titre de la **Phase IV**.

D'un coût de **1,843 milliard F CFA** sur la période 2013-2018, le projet est exclusivement financé sur le budget national. Il a bénéficié d'un financement acquis intérieur de **1,843 milliard F CFA** contre un décaissement cumulé au 31/12/2018 de **1,843 milliard F CFA**, soit un taux de décaissement de 100%. Il convient d'indiquer que le projet n'a pas bénéficié d'inscription budgétaire en 2019.

Au titre de la première phase, les réalisations ont porté entre autres sur :

- la réhabilitation des Bureaux, Résidence et Mur de Clôture de la Sous-préfecture, la réhabilitation du Poste vétérinaire, du Poste d'Appui à la production Industrie Animale, du parc à Bétail, Construction du poste Agriculture et Eaux et Forêts à Nampalari dans le Cercle de Niono, région de Ségou ;
- la réhabilitation des Bureaux, Résidence et Mur de Clôture de la Sous-préfecture de Sokolo, Cercle de Niono, région de Ségou ;
- la construction des postes Agriculture, Vétérinaire, Eaux et Forêts, Appui à la Production industrie Animale à Sokolo, Cercle de Niono, région de Ségou ;
- les travaux de construction ou réhabilitation d'infrastructures complémentaires dans les communes de Diabaly, Séribaba et Marico ;
- les travaux de construction ou réhabilitation d'infrastructures complémentaires dans la commune de Sokolo ;

- les travaux de construction ou réhabilitation d'infrastructures complémentaires dans la commune de Nampala ;
- l'acquisition de 2 véhicules 4x4 pick up double cabine ;
- l'acquisition de 9 motos SANILI/ Dragon 125 ou équivalent ;
- les équipements de bureaux et logements de Sokolo et Nampalari ;
- les équipements informatiques de Sokolo et Nampalari.

En ce qui concerne la phase III, il s'agit des travaux du Plan de Sécurisation Intégré des Régions du Centre (PSIRC) suivants :

- la réhabilitation des bureaux et logements du poste des Eaux et Forêts et du service vétérinaire de Monimpébougou avec électrification en énergie solaire ;
- la réhabilitation de la brigade de gendarmerie de Saye, du logement du commandant de brigade de Saye, du logement de l'adjoint au commandant de brigade de Saye et du mur de clôture de la sous-préfecture de Saye ;
- la réhabilitation des locaux du poste de contrôle des Douanes de Sokolo et du logement du Sous-préfet de Monimpébougou avec électrification en énergie solaire.
- la construction du jardin d'enfants et du centre social du camp militaire Amadou Sékou.

Tous ces travaux sont terminés et réceptionnés provisoirement.

## **1.1. MINISTERE DE L'AGRICULTURE**

### **1.1.1. Contrat Plan État-ADRS/ Travaux de la Mare de Koméoulou**

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement de la mare de Koméoulou, il a été mis à la disposition de l'Agence de Développement Rural de la Vallée du Fleuve Sénégal (ADRS) un montant de **cinq cent quatre millions cinquante-trois mille huit cent quarante-neuf (504 053 849) FCFA** suivant mandats de délégation N° 233 et 1991 (AE-CP) du 23/04/2018 pour la mise en œuvre desdits travaux.

L'exécution des travaux a été confiée à l'Ingénieur Conseils pour le Développement de l'Afrique (ICDA-SARL) et le contrôle et la surveillance et au Groupement ACC-EMAC SARL.

À titre de rappel, les travaux initiaux ont été réalisés en 2015 par le Bureau d'Ingénieur Conseils et d'Expertises pour le Développement (BICED) à travers un financement de l'Association Franco-Malienne de la Jeunesse de Goloku Remou (AFMJGR).

Les travaux prévoyaient :

- la démolition des diguettes ;
- la construction d'une digue de protection en remblai d'argile compacté pour sécuriser le village sur une longueur de 1 776 m ;
- la construction de l'ouvrage de fermeture du canal artificiel en maçonnerie de moellons sur 40 m de long pour une hauteur de 3,13m ;
- le surcreusement de la mare pour une superficie de 602 457 m<sup>2</sup> à une profondeur de 1m ;
- le remblayage du canal artificiel.

Lors des travaux d'implantation par l'entreprise, il a été constaté des insuffisances de conception dans le projet initial. C'est ainsi que l'entreprise en accord avec l'ADRS a repris le redimensionnement des ouvrages avec de nouvelles variantes et le recadrage du cadre de devis tout en restant dans l'enveloppe du marché.

Ainsi, les travaux de redimensionnement pour l'aménagement de la mare de Koméoulou consisteront à :

- la démolition des diguettes sur 3 100 m de long ;
- la construction d'un mur contrefort de 64,85 m de long en béton cyclopéen pour la fermeture du cheval au droit de la rivière avec des raccordements en mur bajoyer ;
- la construction d'un mur contrefort de 1 207 m de long pour la protection du village en béton cyclopéen avec des poteaux en béton armé au niveau de tous les angles. Le mur est équipé de batardeaux et des ouvrages d'accès à la mare ;
- le surcreusement de la mare sur 304 000 m<sup>2</sup> ;
- le remblaiement du canal artificiel, des bancotières et des chenaux.

La Situation d'exécution financière du marché D'un montant de **463 726 760 F CFA**, le marché des travaux de fermeture du canal artificiel et du surcreusement de la mare de Koméoulou est exécuté financièrement à hauteur de 45% à la date du 25 octobre 2019. L'exécution financière détaillée du marché pour l'année 2018 et 2019 se présente comme suit :

*Situation d'exécution financière détaillée du marché des travaux  
(en millions de F CFA)*

| Désignation  | Montant du marché | Payé en 2018  | Payé en 2019 (partiel) | Total payé     | Reste à payer  |
|--|-------------------|---------------|------------------------|----------------|----------------|
| Travaux de fermeture du canal artificiel et du surcreusement de la mare de Koméoulou | <b>463,726</b>    | <b>92,745</b> | <b>116,594</b>         | <b>209,339</b> | <b>254,387</b> |

Le paiement de 2018 représente l'avance de démarrage payé à l'entreprise. Pour 2019, le 1<sup>er</sup> paiement représente le décompte n°1 pour un montant de 88 241 368 F CFA et le décompte n°2 pour un montant de 28 352 644 F CFA. Cependant, il est à signaler que les décomptes de 2019 de l'entreprise dont les mandats ont été émis au Trésor n'ont pas été payés à l'entreprise. Lesdits mandats sont toujours en attente de paiement. Quant au reste à payer sur le marché, soit un montant de 254 387 396 F CFA, le montant est disponible en AE/CP et n'attend que les décomptes correspondants pour être exécuté.

Au passage de la mission, le taux d'avancement des travaux était de **46%** contre un délai consommé de **232%** suivant la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Les travaux en cours d'exécution sont constitués entre autres de :

- la construction du mur de fermeture ;
- la démolition des diguettes ;

- le surcreusement de la mare ;
- la construction du mur de protection du village ;
- le remblaiement du chenal et des bancotières.

### **1.1.2. Projet de Renforcement de la Résilience au Sahel (P2RS)**

L'objectif global du P2RS est donc d'éradiquer les causes structurelles des crises alimentaires et nutritionnelles aiguës et chroniques en aidant les ménages vulnérables à accroître leurs revenus, à accéder aux infrastructures et aux services sociaux de base, et à construire un patrimoine permettant de renforcer durablement leurs moyens d'existence. Le P2RS concerne l'ensemble des pays membres du CILSS (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Cap Vert, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo) et sera mis en œuvre en quatre phases de cinq ans chacune.

La première phase du programme (2015-2020) concerne, en termes d'investissement, les sept pays sahéliens les plus affectés par les dernières crises, à savoir : le Burkina, la Gambie, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad.

Le projet 1, d'une durée de 5 ans et d'un coût de 31,94 milliards de FCFA, est financé par le Fonds Africain de Développement (FAD), le Gouvernement et les bénéficiaires. Il est mis en œuvre dans 32 communes dans les Cercles de Diéma et Nioro (Région de Kayes), Banamba, Kolokani et Nara (Région de Koulikoro), Macina et Niono (Région de Ségou).

Au Mali, la première phase du programme concerne directement 600 000 personnes possédant de petites exploitations agro-sylvo-pastorales et halieutiques. Ses actions cibleront en premier lieu les populations les plus vulnérables, notamment les petits producteurs, les éleveurs et agro-pasteurs et les pêcheurs artisanaux. Elles accorderont une attention spécifique aux femmes et aux enfants en bas âge.

Le Programme comprend trois (3) composantes qui sont :

**Composante 1 : Développement des infrastructures rurales :**

**Composante 2 : Développement des chaînes de valeur et des marchés régionaux :**

**Composante 3 : Gestion et coordination du programme :**

Au Mali, les régions administratives et cercles de la zone d'intervention provisoire du projet sont citées ci-dessus.

La première phase du projet, d'une durée de 5 ans, a un coût estimé à 42,81 millions d'UC soit 31,94 milliards de FCFA. Ce coût est reparti entre un prêt et un don.

- FAD de 18,195 millions d'UC chacun soit au total 27,15 milliards de FCFA (85%) ;
- Gouvernement du Mali pour 5,53 millions d'UC soit 4,14 milliards de FCFA (13%) ;
- et

- les bénéficiaires pour 0,89 millions d'UC soit 650 millions de FCFA (2%).

La contribution du Gouvernement financera des dépenses aussi bien en investissements qu'en fonctionnement.

Le tableau ci-dessous récapitule le financement acquis et les décaissements réalisés à la date du 31 décembre 2018.

**TABLEAU N° 8 : SITUATION FINANCIÈRE DU PROJET (P2RS)**

(en millions de FCFA)

| Sources de financement                 | Financement acquis | Cumul décaissements au 31/12/2018 | Taux de décaissement (en %) |
|--|--------------------|-----------------------------------|-----------------------------|
| Financement intérieur :                |                    |                                   |                             |
| A. Budget National :                   |                    |                                   |                             |
| - Equipement -investissement           | 4 140              | 1 216                             | 29%                         |
| -PPTE :                                |                    |                                   |                             |
| B. Autofinancement :                   |                    |                                   |                             |
| C. Autres :(Populations/Collectivités) | 650                | 0                                 | 0%                          |
| <i>Total financement intérieur</i>     | <i>4 790</i>       | <i>1 216</i>                      | <i>25%</i>                  |
| Financement extérieur :                |                    |                                   |                             |
| - Prêt / FAD                           | 13 575             | 1 460                             | 11%                         |
| - Don / FAD                            | 13 575             | 2 909                             | 21%                         |
| -Bailleur n°3                          |                    |                                   |                             |
| -.....                                 |                    |                                   |                             |
| <i>Total financement extérieur</i>     | <i>27 150</i>      | <i>4 369</i>                      | <i>16%</i>                  |
| <b>Total des financements</b>          | <b>31 940</b>      | <b>5 585</b>                      | <b>17%</b>                  |

*Source : projet*

La visite des réalisations de P2RS a concerné les sites de Nioro et de Diéma. Il est à noter que pour ces visites, la mission était accompagnée par Monsieur Hamadi Djouara chargé du suivi-évaluation du programme (P2RS) au niveau national et de monsieur Cheick Sidiya Kouyaté chargé du programme à Diéma.

### **Visite des réalisations dans la ville de DIEMA**

La mission a visité des infrastructures encours de réalisations telles que les Banques de céréales, les Boutiques d'intrant Agricoles, les centres de collecte de lait, le marché rural et le marché à bétail.

Le tableau ci-après récapitule l'état d'avancement de la situation des travaux à la date du passage de la mission.

**TABLEAU N° 6 : SITUATION DES TRAVAUX À FASSOUDÉBÉ AU PASSAGE DE LA MISSION DU PROJET P2RS.**

| N°   | COMMUNE / VILLAGES | INFRASTRUCTURES                | MONTANT DU MARCHÉ | MONTANT EXECUTES | TAUX D'AVANCEMENT |
|--|--------------------|--------------------------------|-------------------|------------------|-------------------|
| 0  |                    | INSTALLATION DE CHANTIER       | 24000000          | 24000000         | 100,00%           |
| 1  | FASSOUDEBE         | PLATE-FORME MULTIFONCTIONNELLE | 7387300           | 3897604          | 52,76%            |
|  |                    | BANQUE DE CEREALE              | 11507439          | 7461039          | 64,84%            |
|  |                    | BOUTIQUE D'INTRANT AGRICOLE    | 8119755           | 5430427          | 66,88%            |
|  |                    | MARCHE RURAL                   | 113897735         | 55208175         | 48,47%            |
|  |                    | CENTRE DE COLLECTE DE LAIT     | 52755119          | 24604665         | 46,64%            |
|  |                    | MARCHE A BETAAIL               | 86101655          | 39460408         | 45,83%            |
| 2  | DIOBA              | BLOC DE 3 SALLES DE CLASSES    | 28608933          | 17792904         | 62,19%            |
| 3  | BELLA              | PARC DE VACCINATION            | 5900600           | 0                | 0,00%             |
| <b>TOTAL DES MONTANTS</b>  |                    |                                | <b>338278534</b>  | <b>177855220</b> |                   |
| <b>AVANCEMENT GLOBALE DE LA COMMUNE RURALE DE FASSOUDEBE AVEC L'INSTALLATION DE CHANTIER</b> |                    |                                |                   |                  | <b>52,58%</b>     |

*Source : projet.*

**NB :** L'état d'avancement général dans la commune rurale de Fassoudébé est 52,58% pour un délai consommé de 56,00% soit environs 84 sur 150 jours.

### Visite des réalisations dans la ville de Nioro du Sahel

A Nioro Tougouné Rangabé, la mission a débuté par la rencontre avec le Maire de la commune. Au cours des échanges le Maire a affirmé avoir été impliqué dans toutes les phases du P2RS, de l'identification des actions, en passant par le lancement du P2RS. Il a beaucoup apprécié les approches du P2RS parmi tant d'autres dans sa commune. Il a aussi apprécié le travail de l'agent du consortium du P2RS.

La délégation a poursuivi sa mission avec le maire et s'est rendu à Hamady Oumourou avec les populations, dans une liesse populaire et enthousiaste avec des chansons et slogans à l'honneur du projet sur le site du chantier destiné à accueillir la Plateforme Multi fonctionnelle.

Cette journée s'est poursuivie par la visite de l'Ecole de ladite commune, dont le projet de construction de trois nouvelles classes accuse un retard dans le démarrage des travaux.

La mission a profité pour rencontrer les élèves et les enseignants et a prodigué de précieux conseils à l'équipe professorale pour une meilleure amélioration de la qualité de l'enseignement.

La visite du CSCOM de Guimba Nianga, un village frontalier situé à 8 km avec la Mauritanie dans une ambiance de fête avec des chansons et tam-tam par la communauté bénéficiaire a mis fin à la mission. Au niveau de la région de Kayes.

**TABLEAU N° 7 : SITUATION DES TRAVAUX GROUMÉRA AU PASSAGE DE LA MISSION DU P2RS.**

| N°   | COMMUNE / VILLAGES | INFRASTRUCTURES                        | MONTANT DU MARCHE | MONTANT EXECUTES | TAUX D'AVANCEMENT |
|--|--------------------|--|-------------------|------------------|-------------------|
| 0  |                    | INSTALLATION DE CHANTIER               | 24000000          | 24000000         | 100,00%           |
| 1  | GROUMERA           | CENTRE DE COLLECTE DE LAIT             | 52755119          | 17528766         | 33,23%            |
|  |                    | AIRE D'ABATTAGE AMELIORE               | 25765128          | 12949410         | 50,26%            |
|  |                    | BOUTIQUE D'INTRANT AGRICOLE            | 8119755           | 5053887          | 62,24%            |
|  |                    | PLATE-FORME MUTULIFONCTIONNELLE        | 7387300           | 3428072          | 46,40%            |
|  |                    | UNITE DE SECHAGE ET DE CONDITIONNEMENT | 8836424           | 5376733          | 60,85%            |
| 2  | MAGA               | BANQUE DE CEREALE                      | 11507439          | 7461039          | 64,84%            |
| 3  | KAMICO             | PARC DE VACCINATION                    | 5900600           | 0                | 0,00%             |
| <b>TOTAL GENERALE</b>  |                    |  | <b>144271763</b>  | <b>75797905</b>  |                   |
| <b>AVANCEMENT GLOBALE DE LA COMMUNE RURALE DE GROUMERA AVEC L'INSTALLATION DE CHANTIER</b> |                    |  |                   |                  | <b>52,54%</b>     |

*Source : Projet*

La cheffe de mission a clôturé l'ensemble de ces visites par des mots de remerciement aux communautés bénéficiaires en saluant la présence des notabilités qui ont fait le déplacement, au Chargé de programme du P2RS de Diéma et a salué surtout la grande mobilisation et l'accueil réservée à leur égard.

### 1.1.3. Projet Appui A La Compétitivité Agro-Industrielle Au Mali (PACAM)

L'objectif du projet est d'accroître la transformation des produits agricoles pour les filières ciblées (mangues et alimentation pour animaux) dans les bassins de production agroécologique de Sikasso-Bamako-Koulikoro dans le Sud du Mali.

Le coût du projet se chiffre à 30 millions USD soit **17,625 milliards F CFA**, correspondant au Crédit (Prêt) accordé par la Banque Mondiale. Au titre du budget national, en 2019 un montant de **380 millions F CFA** a été inscrit pour la prise en charge des indemnités

prévues dans le cadre du projet. La durée du projet est de 6 ans, prévue sur la période 2017-2022.

Les zones ciblées par le projet sont les régions de Koulikoro (cercle de Koulikoro), Sikasso (Cercles de Sikasso et Yanfolila) et le district de Bamako. Le projet porte sur les 4 composantes suivantes :

- Composante 1 : Augmenter la transformation et l'export de mangues pour un montant de 5,5 millions de USD soit F CFA ;
- Composante 2 : Améliorer l'accès aux zones de production de mangues pour un coût de 10,5 millions de USD soit F CFA ;
- Composante 3 : Promouvoir la production d'alimentation animale pour un budget 9,6 millions de USD soit F CFA ;
- Composante 4 : Renforcer les capacités institutionnelles et d'exécution pour un montant de 4,1 millions de USD soit F CFA.

D'un coût de 30 millions USD soit **17,625 milliards F CFA**, le projet a bénéficié d'un financement extérieur acquis de la Banque Mondiale de 30 millions USD soit **17,625 milliards de FCFA**. En 2019, le projet a acquis un financement intérieur de 380 millions F CFA. Sur les **17,625 milliards F CFA** acquis au compte de la Banque Mondiale, **5, 392 milliards F CFA** ont été décaissés soit un taux de décaissement global se chiffre de 30,59%. Au titre du budget national, la mobilisation des **380 millions F CFA** de la dotation de 2019 était en cours au passage de la mission.

Les réalisations majeures portent sur les travaux de réhabilitation en cours de 300 km des pistes/routes rurales d'accès aux bassins de production de mangues dans les cercles de Sikasso et Yanfolila. Le taux d'avancement physique global se chiffre à 48,53% contre un délai consommé de 150%.

Au titre des effets du projet, il est ressorti des échanges avec les leaders communautaires, populations et autorités locales qu'un grand engouement est ressenti pour la production de mangues en particulier. En termes de prestations de services et de création d'emplois également, les populations riveraines ont bénéficié des retombées du projet. La commission des plaintes, à travers le système d'alerte par téléphonie, a permis d'éviter les litiges entre les entreprises et les populations.

En qui concerne la pérennité, les matériels prévus pour l'entretien courant ainsi que la mise en place des comités de gestion des pistes, permettront la sauvegarde des réalisations après la fin du projet.

Toutefois, en termes de durabilité, au regard de la complexité des spécifications techniques des lots qui portent sur les points critiques et de l'énormité des travaux complémentaires à réaliser pour une meilleure utilisation des infrastructures, il serait difficile que les objectifs du projet soient atteints.

## 1.2. MINISTÈRE DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE

### 1.2.1. Centre National d'Insémination Artificielle Animale

Le CNIA a été créé par la loi n°2015-024 du 11 juin 2015 portant ratification de l'ordonnance n°2015-014/P-RM du 02 avril 2015 portant création du Centre National de l'Insémination Artificielle Animale.

Le Centre National de l'Insémination Artificielle Animale a pour mission de contribuer à l'amélioration des productions animales par l'utilisation de la technique de l'insémination artificielle.

A cet effet, il est chargé ;

- de la production de l'exportation, de l'importation, du conditionnement, de la conservation, du stockage, du contrôle de qualité et de la distribution de semences et embryons animaux ;
- du suivi-évaluation des activités d'insémination artificielle au niveau national ;
- du renforcement des capacités des agents inséminateurs ;
- du suivi des activités des centres d'insémination artificielle privés agréés ;
- du testage des taureaux reproducteurs ;
- de l'approvisionnement des centres privés agréés en intrants destinés à l'insémination artificielle.

Les copies des pièces justificatives remises à la mission cumulent un montant de **1 129 283 170F CFA** se présentent comme suit :

- **Au titre 2017, un montant total de 384 632 250F a été émis et se décompose comme suit:**
  - Mandat de paiement n°22 émis le 16 mars 2017 pour un montant de 6 996 810F ;
  - Mandat n°23 émis le 16 mars 2017 pour un montant brut à l'ordonnancement de 3 897 540F ;
  - Mandat n°67 émis le 9 juin 2017 pour un montant brut à l'ordonnancement de 354 000F ;
  - Mandat n°79 émis le 20 juillet 2017 pour un montant brut à l'ordonnancement de 9 965 100F ;
  - Mandat n°80 émis le 20 juillet 2017 pour un montant de 14 160 000F ;
  - Mandat n°125 émis le 7 octobre 2017 pour un montant de 19 992 500F ;
  - Mandat n°126 émis le 7 octobre 2017 pour un montant de 24 800 000F ;
  - Mandat n°137 émis le 7 novembre 2017 pour un montant de 300 millions ;
  - Mandat n°138 émis le 15 novembre 2017 pour un montant de 4 466 300F.
- **Au titre de 2018, les mandats émis s'élèvent à 459 650 920F:**
  - Mandat n°23 émis le 19 février 2018 pour un montant de 114 000 000F ;
  - Mandat n°129 émis le 20 juin 2018 pour un montant de 28 997 320F ;
  - Mandat n°169 émis le 20 juin 2018 pour un montant de 31 901 300F ;
  - Mandat n°183 émis le 17 juillet 2018 pour un montant de 32 842 350 F ;
  - Mandat n°191 émis le 18 juillet 2018 pour un montant de 32 842 350F ;
  - Mandat n°192 émis le 19 juillet 2018 pour un montant de 32 842 350F ;

- Mandat n°212 émis le 8 août 2018 pour un montant de 36 742 250 F ;
- Mandat n°213 émis le 9 août 2018 pour un montant de 36 742 250 F ;
- Mandat n°216 émis le 10 août 2018 pour un montant de 36 742 250F ;
- Mandat n°233 émis le 6 septembre 2018 pour un montant de 37 999 250F ;
- Mandat n°270 émis le 10 octobre 2018 pour un montant de 37 999 250F ;
- **Au titre de 2019, un montant 285 millions de F CFA a été engagé.**

Par ailleurs, il faut noter que le coût total du projet est de 2, 379 milliards dont 1,200 milliards pour la phase I, le financement est assuré exclusivement sur les ressources du budget d'Etat sur les exercices 2017, 2018 et 2019. De 2017 au 31 décembre 2018, le financement acquis total s'élève à 1,180 milliards de FCFA dont 550 millions décaissés, soit un taux de 46,6%<sup>2</sup>.

A la lumière du rapport trimestriel d'exécution de la convention n°013/2017/IP, les mandants en instance de paiement totalisent un montant de 59, 607 millions de FCFA.

Les réalisations physiques portent sur la construction d'un bâtiment administratif devant servir de siège pour le CNIA, ses annexes ainsi que la clôture dudit bâtiment. Au 30 juin 2019, l'avancement des travaux est de 74% pour un délai consommé 110%<sup>3</sup>. A cet égard, un planning de rattrapage et de validation ont été fait en vue de résorber ce retard.

### **1.2.2. Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS-Mali)**

Au Mali, comme dans les autres pays du Sahel, le système d'élevage (pastoralisme) est le modèle le plus apte à valoriser les ressources naturelles dans la zone Sahélienne. Il repose sur la mobilité des troupeaux et des hommes et l'exploitation de larges espaces de pâturages.

Le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) est un important Programme sous régional. Il a vu le jour grâce à l'initiative Sahel lancée en novembre 2013 par la Banque mondiale en droite ligne à la volonté politique des Chefs d'État des six pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad) qui se sont engagés pour : « sécuriser le mode de vie et les moyens de production des populations pastorales et d'accroître le produit brut des activités d'élevage d'au moins 30% dans les six pays sahéliens au cours des cinq prochaines années, en vue d'augmenter significativement les revenus des pasteurs dans un horizon de 5 à 10 ans ».

Dans cette perspective, la coordination opérationnelle de la préparation du PRAPS a été confiée au Comité Permanent Inter- État de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) qui en étroite relation avec les six pays bénéficiaires a identifié un programme d'investissements comportant des aménagements et des infrastructures pastorales. Aussi, des programmes multinationaux et transfrontaliers ont été formulés et approuvés par la Banque mondiale.

Le Projet a pu bénéficier du financement de la Banque mondiale à travers un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) et du Gouvernement de la République du Mali avec pour but d'appuyer le développement du pastoralisme et d'améliorer la résilience des populations pastorales des 6 pays.

<sup>2</sup> Extrait de la 19<sup>e</sup> Revue des P/P au 31 décembre 2018

<sup>3</sup> Rapport trimestriel d'exécution de la convention N°013/2017/IP du mois de juillet 2019

La mise en œuvre de ce Programme est prévue pour une durée de six ans (2016 – 2021) sous la tutelle du Ministère de l'Élevage et de la Pêche. Une Unité de Coordination du Projet (UCP) assure la coordination de l'ensemble des activités en partenariats avec des structures focales nationales ou d'autres structures impliquées dans la mise en œuvre des activités.

L'Objectif de Développement du PRAPS (PDO) est : « Améliorer l'accès à des moyens et services de production essentiels et aux marchés pour les pasteurs et agropasteurs dans des zones transfrontalières et le long des axes de transhumance des six pays Sahéliens et améliorer la capacité des Gouvernements de ces pays à répondre à temps et de manière efficace en cas de crise pastorale ou d'urgence ».

Les objectifs spécifiques sont déclinés en cinq composantes comme suit :

**Composante 1 :** Améliorer la Santé Animale à travers les Sous- Composantes : Modernisation des Infrastructures et le Renforcement des Capacités des Services Vétérinaires et l'Appui à la Surveillance et au Contrôle harmonisé des Maladies animales prioritaires et des Médicaments vétérinaires.

**Composante 2 :** Améliorer la Gestion des Ressources Naturelles à travers les Sous-Composantes : Sécurisation de l'Accès aux Ressources Naturelles et la Gestion durable des Pâturages et Aménagement et Gestion durable des Infrastructures d'Accès à l'Eau ;

**Composante 3 :** Faciliter l'accès aux Marchés à travers les sous- composantes : Développement des Infrastructures et des Systèmes d'Information de Mise en marché et Renforcement des Organisations Pastorales et Inter professionnelles et facilitation du Commerce ;

**Composante 4 :** *Améliorer la Gestion des Crises Pastorales à travers les sous composantes : Diversification des revenus en vue d'une meilleure résilience (en zone pastorale et agro-pastorale et Réponses aux Situations de Crises*

**Composante 5 :** Gestion du Projet et Appui Institutionnel à travers les sous-composantes : Coordination du Projet- Gestion Fiduciaire- Suivi évaluation- Création de données et Gestion des Connaissances et l'Appui Institutionnel- Renforcement des Capacités- Plaidoyer et Communication.

Le coût total du PRAPS s'élève à 24,105 milliards FCFA.

Les interventions du PRAPS concernent 10 Régions, 39 Cercles et 220 Communes des zones à vocation essentiellement pastorale et agropastorale, avec un mode d'exploitation extensif basé sur la pratique de la transhumance et/ou le nomadisme (Sahel Occidental, Delta Central et Mali Nord Est). Les bénéficiaires du PRAPS sont les pasteurs, les agro- pasteurs et leurs ménages. Ils sont au nombre de 440 000 dont 132 000 femmes et jeunes.

Le cumul des décaissements enregistrés au 30 septembre 2019 s'élève à 16,996 milliards de F CFA sur un financement acquis de 24,105 milliards de F CFA, soit un taux de décaissement de 75,53%.

Le Gouvernement de la République du Mali a contribué à hauteur de 357 millions de F CFA sur une contrepartie totale de 1,605 milliard de F CFA, soit un taux de décaissement de 22,24%. La Banque Mondiale (IDA) a contribué à hauteur de 16,638 milliards de F CFA sur

un financement total acquis de 22,500 milliards de F CFA, soit un taux de décaissement de 73,95%.

### **Réalisations physiques/ koulikoro**

Les infrastructures et aménagements pastoraux réalisés sont : 27 unités des services vétérinaires sur 29 dont 19 réceptionnés définitivement; 23 parcs construits et réceptionnés sur 31 en appui au renforcement des capacités opérationnelles des services vétérinaires ; 02 systèmes d'hydrauliques pastorale améliorés (SHPA) réhabilités et réceptionnés provisoirement au profit des bénéficiaires du projet ; 32 600 ha de pare- feux réceptionnés ; 14 marchés à bétail, 08 étals de boucherie et 08 aires d'abattage réceptionnés provisoirement ; 11 tricycles équipés de réfrigérateurs, 11 kiosques et 25 équipements de transformation de lait remis à 25 groupements de femmes ; 15 magasins de stockage d'aliment bétail réceptionnés provisoirement ; 100 kits composés de : petits ruminants, volaille et transformation de lait attribués à 100 bénéficiaires d'AGR. Ces réalisations ont permis de toucher 274849 bénéficiaires dont 89 289 femmes soit 33%.

### **Réalisations physiques/ kayes**

- **Visite de l'adduction d'eau/infrastructures d'hydraulique pastorale de Bilazimir dans la commune de Koussané ;**
- **Visite du Centre de services et ses équipements**
- **Visite des travaux de réhabilitation des services locaux de l'Elevage**
- **Visite du service de l'Unité d'Appui des Productions et Industries Animales de Sandaré (bureau et logement)**
- **La réhabilitation du bâtiment du Service Local des Productions et des Industries Animales (SLPIA) et le Secteur Vétérinaire et la construction d'un magasin et 02 latrines à Diéma.**
- **Le Service Local des Productions et Industries Animales de Nioro du Sahel**
- **L'Unité d'Appui des Productions et Industries Animales (UAPIA) de Nioro central**
- **Le Parc de vaccination de Guimbanianga**
- **AGR (embouche ovine) de la coopérative des femmes « Dèlaingindi »**
- **AGR (embouche ovine) du groupement des femmes de Korkodio**
- **Visite des travaux de construction du Poste Vétérinaire de Gogui**

### **1.2.3. Projet intégré De Développement Des Ressources Animales Au Mali (PDIRAM)**

L'objectif visé est de contribuer au développement économique du Mali par l'augmentation durable de la production et de la productivité du bétail, à la sécurité alimentaire et à l'amélioration des revenus des producteurs ruraux dans les zones d'intervention.

Les objectifs spécifiques visés sont : (i) Améliorer durablement l'alimentation des animaux à travers une accessibilité accrue aux ressources pastorales et hydrauliques ; (ii) Améliorer la santé des animaux ; (iii) Accroître la quantité et qualité de la viande et du lait ; (iv) Accroître le revenu des acteurs et (v) Renforcer les capacités des acteurs.

Le projet concerne les régions de Kayes (cercles de Kayes, Yélimané, Nioro du Sahel, Diéma), Koulikoro (cercle de Nara) et Ségou (cercle de Niono : Diabali, Dogofry, Nampalari et Sokolo).

D'un coût de **13,722 milliards F CFA**, le programme a bénéficié d'un financement acquis extérieur de **12,850 milliards F CFA** au titre de la Banque Islamique de Développement (BID) et **872 millions F CFA** en ce qui concerne la Contrepartie. Les décaissements du financement de la BID se chiffrent à **684 898 072 F CFA** sur les **12,850 milliards F CFA** acquis, soit un taux de décaissement de **5,33%**. Au titre de la contrepartie, **238 millions F CFA** dont **100 millions F CFA** en 2016 ont été décaissés au 31/12/2018 sur les **872 millions F CFA**, soit un taux de décaissement de 27,28%. Il convient d'indiquer que sur les **142,5 millions F CFA** inscrits en 2019, **47,5 millions F CFA** ont été décaissés au passage de la mission. En intégrant le décaissement de 2019 sur les **238 millions F CFA**, le taux de décaissement du financement intérieur se situerait à 37,72%. Au passage de la mission, le décaissement cumulé global se chiffrait à **970 398 072 F CFA** sur un financement acquis global de **13 722 620 440 F CFA** soit un taux de décaissement global de 7,07%.

Du démarrage du projet en mai 2017 à novembre 2019, des réalisations majeures n'ont pas été effectuées. Toutefois, il ressort de la mission que les Directions régionales de Production et des Industries Animales ainsi que celle des Services Vétérinaires dans la région ont reçu des équipements.

### **1.3. MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DÉCENTRALISATION**

#### **1.3.1. Programme Construction Et Réhabilitation Pieds A Terre**

Au niveau de la DFM du Ministère de l'Administration Territoriale, l'équipe de la mission a été reçue par M. Drissa DIARRA, Chef de Division Finances.

L'objectif visé par le projet est de mettre à niveau les pieds à terre pour un meilleur accueil des hôtes lors des rencontres. Le projet a démarré en 2016 et est exclusivement financé sur le budget national.

D'un coût de 3,455 milliards de FCFA, sur la période 2016-2022, le projet a bénéficié d'un financement acquis de 2,886 milliards F CFA à la date du 31 décembre 2018 sur lequel, il a été décaissé un montant de 1,385 milliard de FCFA, soit un taux de décaissement de 47,99%.

Par ailleurs, il convient d'indiquer que le projet bénéficie d'une dotation budgétaire de **570 millions F CFA** en 2019.

Les réalisations ont consisté :

- aux travaux de construction des pieds à terre de Dioila, Kénéiba, Banamba, Nara ;
- aux travaux de réhabilitation des Pieds à terre de Baraouéli, Kénéiba, Banamba, Kadiolo, Koutiala, Diéma, Yélimané et construction de murs de clôture des bureaux de Mahou, Tominian, Koutiala, Kéléa ;
- aux travaux de construction des bureaux de cercles et des résidences des Préfets de Kénéiba ;
- la construction des bureaux et logements des Sous-préfets de Doussoudiana, Mena, Sirakoro.

## **IV. LES PRINCIPAUX CONSTATS DES MISSIONS**

### **4.1. MINISTERE DES DE L'ENERGIE ET DE L'EAU**

#### **4.1.1. Construction d'une Nouvelle Centrale de Conduite et de Doublement de la Capacité de la centrale hydroélectrique de Sotuba**

- ❖ nécessité de la recherche d'un financement complémentaire à concurrence du montant du gap;
- ❖ léger retard dans les travaux de Génie Civil par rapport au planning d'exécution. ;
- ❖ Les difficultés de paiement des décomptes dûs aux entreprises évoluant sur les lots n°1 et 2.

#### **4.1.2. Equipement du Programme pour le Développement des Ressources Minérales**

- ❖ insuffisance d'équipement du PDRM;
- ❖ vétusté du bâtiment abritant la Direction du PDRM ;
- ❖ absence d'un document de projet.

#### **4.1.3. Projet d'électrification de 32 localités rurales par le système hybride**

- ❖ retard considérable dans la mise en œuvre du Projet.

### **4.2. MINISTERE DE L'AGRICULTURE**

#### **4.2.1. Projet de Renforcement de la Résilience au Sahel (P2RS)**

- ❖ non- respect du plan type de construction des CSCOM ;
- ❖ manque de concertation entre le P2RS et le CSRéf du district sanitaire de Nioro pour la construction du CSCOM ;
- ❖ retard dans les travaux dû, d'une part à la lenteur dans la mise à disposition des apports et contributions promis par les bénéficiaires et, d'autre part à certaines difficultés rencontrées par l'entreprise.

#### **4.2.2. Contrat plan Etat-ADRS/Travaux d'aménagement de la mare de Koméoulou**

- ❖ le chantier accuse un retard considérable, l'état d'avancement des travaux est de **46%** contre un délai consommé de **232%** ;
- ❖ le contrat initial de la mission de contrôle est arrivé à terme ;
- ❖ le retard dans le paiement des décomptes de l'entreprise admis au niveau du Trésor

#### **4.2.3. Projet d'adaptation de l'agriculture et de l'élevage au changement climatique**

- ❖ inaccessibilité de certaines zones de culture et présence des oiseaux par endroit;
- ❖ insuffisance de la pluviométrie enregistrée lors de la campagne agricole;
- ❖ effectivité des activités sur le terrain.

#### **4.2.4. Projet d'Appui Régional a l'Initiative d'Irrigation dans le Sahel (PARIIS)**

- ❖ disponibilité et détermination des bénéficiaires à accompagner le projet afin d'atteindre le résultat escompté;
- ❖ non démarrage des travaux sur le terrain;

#### **4.2.5. Projet Appui à la Compétitivité Agro-industrielle au Mali (PACAM)**

- ❖ dégradation des pistes à moins de 6 mois après leur réalisation;

- ❖ Retard considérable sur l'ensemble des chantiers avec un délai consommé de 150%;
- ❖ Implication des populations dans les activités et la gestion des ouvrages à travers les différents comités mis en place ;
- ❖ non nettoyage des ouvrages et non profilage de la chaussée après le rechargement à des endroits pouvant entraîner des problèmes d'écoulement d'eau ;
- ❖ défaillances dans les études, suivi et estimation des délais entraînant des besoins importants de travaux complémentaires à réaliser avant même la fin des travaux ;
- ❖ nécessité de travaux complémentaires (voire indispensables) pour l'ensemble des lots.

#### **4.3. MINISTERE DE LA JUSTICE**

##### **4.3.1. Projet de construction de la grande prison de Bamako**

À la suite des entretiens, des visites de chantier et de l'analyse des documents mis à la disposition de l'équipe de la mission, les principaux constats se dégagent :

- ❖ le retard dans l'exécution des travaux, l'état d'avancement global des travaux est de **63,92%** contre un délai consommé de plus de **100%** ;
- ❖ le non-paiement des décomptes de 2019 de l'entreprise ;
- ❖ l'expiration du contrat initial du bureau d'études qui couvrait trois (03) années (2016, 2017 et 2018).

##### **4.3.2. Projet de construction/équipement/réhabilitation des infrastructures de l'INFJ Me Demba DIALLO**

- ❖ le principal constat qui se dégage est le non-paiement des mandats de l'entreprise pour l'année 2018 et 2019.

#### **4.4. MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION**

##### **4.4.1. Programme de construction et de réhabilitation des pieds à terre**

- ❖ Réticence des bénéficiaires du projet à coopérer avec la mission par rapport à la mise à disposition de la documentation et à la visite de terrain ;
- ❖ Indisponibilité du Gouverneur de Mopti ;
- ❖ Manque de visibilité sur les interventions malgré le déploiement de cette mission à cet effet ;
- ❖ Insuffisance/ manque de l'ensemble des documents à mettre à la disposition de la mission, notamment les fiches d'engagements des crédits de 2019, le remplissage de la fiche de suivi-évaluation, la situation d'exécution financière du projet de 2016 à 2019.

#### **4.5. MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA CONCURRENCE**

##### **4.5.1. Projet d'Appui à la Formation des Acteurs du Commerce de Détails (PROFAC)**

- ❖ retard dans les travaux (au passage de la mission, le taux d'exécution des travaux était de 92 %, pour un délai largement dépassé. Cet état de fait, s'explique l'hivernage, au retard dans la libération des sites par les vendeurs et l'acquisition de certains matériels).

##### **4.5.2. Construction/Équipement DNCC/DRCC/Hôtel du commerce**

- ❖ le projet connaît un retard d'environ 57,29 %. Ce retard est dû non seulement aux problèmes techniques de l'entreprise ECONI et les arrêts fréquents mais et surtout au non paiement des mandats au trésor.

#### **4.6. MINISTERE DE L'ELEVAGE**

##### **4.6.1. Projet de construction du siège du Centre National d'Insémination Artificielle Animale (CNIA)**

- ❖ difficultés de paiement de certains mandats en souffrance au trésor public;
- ❖ retard dans l'exécution des travaux (au 30 juin 2019, l'état d'avancement des travaux est de **74% pour un délai consommé de 110%**);
- ❖ bonne réalisation des différentes conventions par les prestataires et bonne appréciation également des investissements réalisés sur le terrain.

##### **4.6.2. Le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel au Mali (PRAPS-Mali)**

- ❖ travaux du Centre de service terminés et disponibilité des équipements (photocopieuse et ordinateur) au niveau de la DRPIA;
- ❖ réception provisoire des travaux de réhabilitation des services locaux de l'Elevage avec des réserves (mauvaise qualité des matériaux).
- ❖ non réception du bâtiment;
- ❖ existence de fissures sur le mur de clôture et le non aménagement de la cours;
- ❖ problèmes d'étanchéité sur le nouveau magasin construit dans le cercle de Diéma;
- ❖ non prise en compte du mur de clôture dans les travaux au niveau de l'Unité d'Appui des Productions et Industries Animales (UAPIA) de Nioro central.

##### **4.6.3. Programme de Développement Intégré des Ressources Animales au Mali (PDIRAM)**

- ❖ Absence du Directeur régional de Planification, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) aux niveaux des Comités techniques régionaux (CTR), chargés du suivi et de la coordination du Programme, étant donné qu'il assure le secrétariat du CROCSAD ;
- ❖ Déficit de communication entre l'UGP et les co-contractants dans le cadre des conventions de mise en œuvre signées ;
- ❖ Insuffisance de l'appui financier apporté par le Programme en vue de la supervision des activités et de la collecte des données ;
- ❖ Scepticisme de certaines bénéficiaires en raison du retard pris dans le démarrage des activités phares du projet, notamment la réalisation des infrastructures de production, de transformation et de commercialisation ;
- ❖ Lourdeur administrative au niveau de la Banque (BID), notamment la lenteur dans le recrutement des consultants ;
- ❖ Faible taux de décaissement dû au retard dans le recrutement du bureau d'Ingénieur Conseil devant réaliser les études géophysiques et les DAO des entreprises à recruter.
- ❖ retard dans le paiement des décomptes de l'entreprise pour un montant de 349 000 000 FCFA.

#### **4.7. MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

##### **4.7.1. Projet Construction de la Décharge Compactée de Noumoubougou**

- ❖ dégradations des installations de la cellule A suite à des actes de vandalisme d'une certaine catégorie de la population, manifestant ainsi leurs désapprobations par rapport à l'existence du projet sur le site de Noumoubougou;
- ❖ retour à l'accalmie suite à des séances de sensibilisation et d'information organisées par la DNACP, les élus locaux, les notabilités, les représentants des jeunes et de la société civile.

##### **4.7.2. Projet de curage des collecteurs dans le district de Bamako**

Les principaux constats sont

- ❖ dépôt d'ordures dans les caniveaux des Communes I, II, III;
- ❖ affaissement et obstruction du pont séparant Sans fil et Cité du Niger ne facilitant pas l'évacuation des eaux usées et autres saletés (Commune II);
- ❖ construction de station d'essence sur le réseau du collecteur (Commune I);
- ❖ prolifération d'herbes et d'arbustes aux bordures du caniveau (Commune V et VI).

##### **4.7.3. Construction/équipement du siège de l'ANGESEM**

- ❖ Bon plan de construction des bureaux (spacieux avec aération);
- ❖ dégradations du bâtiment, (fissures par endroit et inondation du parking souterraine);
- ❖ retard dans le processus de finalisation des travaux de construction du siège;
- ❖ occupation du bâtiment par le personnel de la structure depuis mars 2019 avant la réception du bâtiment.

##### **4.7.4. Projet de construction du siège de l'AEDD**

- ❖ retard dans l'exécution des travaux ;
- ❖ lenteur dans le paiement des décomptes de l'entreprise;

##### **4.7.5. Programme alimentation eau potable et mesures d'assainissement en milieux semi-urbains et ruraux (PAEPMA)**

- ❖ les équipements acquis sont sur place mais pas fonctionnels et/ou ne sont pas utilisés ;
- ❖ Une batterie était en panne à Cinzana- Gare au passage de la mission. Après une tentative de réparation par l'AUEP sans succès, la panne demeure toujours.

#### **4.8. MINISTERE DE LA SOLIDARITE ET DE L'ACTION HUMANITAIRE**

##### **4.8.1. Projet de Construction / Equipement d'un Magasin R+2**

- ❖ démarrage difficile des travaux de construction en raison d'un litige domanial et foncier sur le premier site à Bakaribougou;
- ❖ changement de l'ancrage institutionnel de la Maison des Aînés (deuxième site) constitue a priori une difficulté pour la réalisation de ce projet.

##### **4.8.2. Construction/Equipement de 6 Centres de Paiement des Pensions dans le District de Bamako**

- ❖ Arrêt des chantiers des communes IV et VI en raison des difficultés de décaissement ;
- ❖ Non communication de certains documents notamment la fiche de projet, le document du projet, l'état récapitulatif des décomptes, les lettres de réclamations des entreprises etc. a l'équipe de la mission.

##### **4.8.3. Réhabilitation /équipement des infrastructures/Région de Ségou**

- ❖ Réception provisoire de l'ensemble des travaux.

#### **4.9. MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE**

##### **4.9.1. Projet d'aménagement de l'espace de loisirs de la Cité des enfants de Bamako**

Au titre des principaux constats, la mission a relevé :

- ❖ le retard dans la finition des travaux de la médiathèque ;
- ❖ existence d'une mosquée et forage d'eau offerts par le Qatar ;
- ❖ renouvellement de la peinture de l'infirmierie par Rotary club international ;
- ❖ dallage de la devanture de la Cité;

utilisation des infrastructures de la Cité par les écoles privées sans au préalable l'établissement d'un protocole de collaboration

#### **V. LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS TIRES DES MISSIONS**

Les principaux enseignements tirés au terme des missions de suivi physique et financier se résument à :

- le maintien des efforts de l'Etat en ce qui concerne le financement de projets et programmes en termes de contrepartie ;
- le besoin de réorientation des appuis aux projets financés exclusivement sur le budget national, notamment le Programme de construction/réhabilitation des Pieds à terre en mettant en avant la performance et la visibilité des actions qui doivent conditionner la poursuite du programme ;
- la pertinence de l'amélioration de la stratégie d'intervention de certains projets, notamment le PACAM au titre du volet Pistes rurales à travers la formulation d'un programme portant sur la réalisation de pistes durables en dépit des intempéries et/ou phénomènes naturels comme l'érosion en vue de minimiser leur dégradation;
- le renforcement de capacités des acteurs chargés de la gestion des investissements publics (DNPd, CPS, DFM/DAF, gestionnaires de Projets/Programmes, etc.) ;
- le retard considérable dans l'exécution de certains marchés de travaux.;
- les difficultés de paiement des mandats au niveau du Trésor pour les entreprises en charge des travaux ;
- l'engouement exprimé par les services techniques, les P/P et les bénéficiaires pour la mission de suivi-évaluation, qui constitue pour ces derniers des motifs réels de satisfaction dans le cadre du suivi des investissements publics;
- la nécessité de proroger le délai des prestations des bureaux et des missions de contrôle dont les contrats initiaux sont arrivés à terme.
- la collecte des données fiables sur l'état d'exécution physique et financière des projets visités ;
- la visibilité des missions et attributions de la DNPd par certains acteurs sur le terrain ;
- la nécessité de pérenniser les missions de suivi physique et financier eu égard à l'importance de disposer d'informations fiables et actualisées sur le niveau de réalisation des activités sur le terrain.
- la nécessité de diligenter le démarrage/finalisation des travaux des projets ;
- l'adéquation des projets/programmes avec les politiques et stratégie de développement (CREDD) ;

- la nécessité de mettre en place ou d'améliorer les dispositifs de suivi-évaluation de certains projets, eu égard aux insuffisances constatées sur la qualité des travaux sur le terrain.



## VI. DIFFICULTES, RENCONTRES, SUGGESTIONS, RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS DE SOLUTIONS

### 1. Difficultes Rencontres, Suggestions et Propositions de Solutions

| N°  | Difficultés/Problèmes<br>Rencontrés   | Causes   | Mesures/Solutions proposées   | Structures/Organismes<br>responsables | Délai<br>d'exécution |
|---|---|--|---|---------------------------------------|----------------------|
| <b>TRAVAUX DE FERMETURE DU CANAL ARTIFICIEL ET DU SURCREUSEMENT DE LA MARE DE KOMELOU</b> |   |  |   |                                       |                      |
| 1   | Retard dans l'exécution des travaux   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible capacité technique et financière de l'entreprise</li> <li>- Mauvaise organisation des travaux sur le chantier par l'entreprise</li> <li>- La longue période d'attente d'assèchement de la mare.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualiser le planning prévisionnel de fin des travaux suivant le nouveau programme</li> <li>- Accentuer la pression sur l'entreprise pour l'exécution rapide des travaux restants par le renforcement des effectifs et des matériels</li> </ul> | Entreprise/ ADRS/MA                   | Immédiat             |
| 2   | Retard dans le paiement des mandats de l'Entreprise émis au Trésor                                  | Tension de Trésorerie au niveau national (Trésor)  | Procéder aux paiements immédiats des décomptes en souffrance de l'Entreprise  | MEF-DNTCP-PGT                         | Immédiat             |
| <b>CONSTRUCTION DE LA GRANDE PRISON DE BAMAKO</b>   |   |  |   |                                       |                      |
| 1   | Retard dans l'exécution des travaux (non-respect du délai contractuel pour l'exécution des travaux) | - Arrêt du chantier pendant une longue période   | Diligenter l'exécution des travaux restants par un renforcement des effectifs et du matériel sur le chantier  | Entreprise/DFM Justice                | Immédiat             |

| N°   | Difficultés/Problèmes<br>Rencontrés                                     | Causes   | Mesures/Solutions proposées  | Structures/Organismes<br>responsables            | Délai<br>d'exécution |
|--|---|--|--|--|----------------------|
|  |   |  |  |  |                      |
| 2  | Le non-paiement des mandats de l'Entreprise émis au Trésor              | Tension de Trésorerie au niveau national (Trésor)  | Initier une correspondance à l'attention du Ministre de l'Économie et des Finances en vue de diligenter le processus de paiement des mandats de l'Entreprise.  | DFM Justice/MEF-DNTCP-PGT                        | Immédiat             |
| <b>CONSTRUCTION SIEGE DE L'AEDD</b>  |   |  |  |  |                      |
| 1  | Retard dans l'exécution des travaux                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mauvaise organisation du planning des travaux par l'entreprise</li> <li>- Lenteur dans le paiement des décomptes de l'Entreprise</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualiser le planning définitif des travaux avec les ressources nécessaires pour l'exécution des travaux restants</li> <li>- Procéder aux paiements immédiats des décomptes en souffrance</li> </ul> | Entreprise/Bureau de contrôle/AEDD/MEF-DNTCP-PGT | Immédiat             |
| <b>CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT/RÉHABILITATION INFRASTRUCTURE INFJ Me DEMBA DIALLO</b> |   |  |  |  |                      |
| 1  | Non-paiement des mandats de 2018 et 2019 de l'entreprise émis au Trésor | Tension de Trésorerie au niveau national (Trésor)  | Initier une correspondance à l'attention du Ministre de l'Économie et des Finances en vue de diligenter le processus de paiement des mandats de l'Entreprise.  | INFJ-MJ/MEF-DNTCP-PGT                            | Immédiat             |

| N°   | Difficultés/Problèmes<br>Rencontrés  | Causes   | Mesures/Solutions<br>proposées  | Structures/Organismes<br>responsables   | Délai d'exécution                        |
|--|--|--|---|---|--|
| <b>PROJET D' ADAPTATION DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b> |  |  |   |   |  |
| 1  | Non maitrise du calendrier agricole par les paysans                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance de campagne d'information et de communication ;</li> <li>- Insuffisance dans le niveau d'implication des autres acteurs</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Privilégier les campagnes d'information et de communication à travers l'utilisation des canaux de proximité ;</li> <li>- Organiser périodiquement les cadres de concertation.</li> </ul> | IER, structures techniques compétentes, producteurs et partenaires.   | Avant démarrage chaque campagne agricole |
| 2  | Inaccessibilité de certaines zones de culture et la présence des oiseaux par endroit | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Non maitrise du calendrier agricole ;</li> <li>- Insuffisance d'informations et de moyens pour lutter contre les oiseaux</li> </ul>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des campagnes d'information et de communication ;</li> <li>- Informer à temps et mieux équiper l'OPV</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- IER, OPV autres services impliqués ;</li> <li>- Paysans</li> </ul> | Chaque année                             |
| 3  | Insuffisance d'eau pour l'arrosage du jardin   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance de puits dans le jardin ;</li> <li>- Non surcreusement des puits.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Creuser de nouveaux puits ;</li> <li>- Surcreuser les anciens puits.</li> </ul>  | IER, services techniques compétents et responsables du jardin   | Immédiat                                 |

| N°  | Difficultés/Problèmes<br>Rencontrés       | Causes  | Mesures/Solutions<br>proposées  | Structures/Organismes<br>responsables   | Délai d'exécution |
|---|---|---|---|---|-------------------|
| <b>PROJET DE CURAGE COLLECTEURS DISTRICT BAMAKO</b>               |   |   |   |   |                   |
| 1   | Obstruction des caniveaux                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépôts anarchiques d'ordures ;</li> <li>- Construction anarchique de stations d'essence et de kiosques sur les réseaux ;</li> <li>- Existence d'herbes aux alentours des caniveaux.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un dispositif spécifique de suivi des caniveaux;</li> <li>- Intensifier les activités d'IEC ;</li> <li>- Amender les contrevenants ;</li> <li>- Inclure le désherbage dans les contrats d'entretien</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- DNACPN et services locaux ;</li> <li>- Marie du district ;</li> <li>- Bénéficiaires</li> </ul> | Imminent          |
| <b>CENTRE NATIONAL D'INSEMINATION ARTIFICIELLE ANIMALE (CNIA)</b> |   |   |   |   |                   |
| 1   | Expiration du délai contractuel du marché | <ul style="list-style-type: none"> <li>- retard dans l'exécution des travaux ;</li> <li>- retard dans le paiement des décomptes</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- diligenter la poursuite des travaux ;</li> <li>- élaborer un nouveau planning ;</li> <li>- assurer le paiement des décomptes émis.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CNIA &amp; MEF</li> <li>- Entreprises &amp; bureau de contrôle</li> </ul>                      | - Avant juin 2020 |

| N°  | Difficultés/Problèmes<br>Rencontrés                                   | Causes  | Mesures/Solutions<br>proposées   | Structures/Organismes<br>responsables  | Délai d'exécution   |
|---|---|---|--|--|---|
| <b>PROJET D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE DE LOISIRS DE LA CITE DES ENFANTS DE BAMAKO</b> |   |   |  |  |   |
| 1   | Retard dans l'achèvement des travaux de la médiathèque                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mauvaise planification ;</li> <li>- Inaccessibilité pendant l'hivernage</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revoir la planification ;</li> <li>- Réaliser les études</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- MPFEF</li> <li>- Cité des enfants ;</li> <li>- Entreprises</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avant juin 2020</li> </ul>                     |
| 2   | Utilisation anarchique des infrastructures de la Cité par les élèves. | Absence de protocole de collaboration avec les écoles.  | Etablir un protocole de collaboration avec les écoles privées.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cité des enfants;</li> <li>- écoles privées;</li> </ul>               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- avant fin année scolaire 2019-2020.</li> </ul> |

| N°  | Difficultés/Problèmes rencontrés   | Causes   | Mesure /solutions proposées  | Structures/Organismes responsables | Délai d'exécution |
|---|--|--|--|------------------------------------|-------------------|
| <b>REGION DE KAYES</b>  |  |  |  |                                    |                   |
| <b>PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE A L'INSERTION ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU SAHEL (P2RS)</b> |  |  |  |                                    |                   |
| 1.  | La lenteur constatée dans le circuit d'approbation des marchés (BAD, DFM, Contrôle financier, Cellule de passation de marchés) qui freine la progression du taux de décaissement | Délais de traitement des dossiers très longs   | Réduction des délais de traitements des dossiers par les services concernés pour booster le taux de décaissement | BAD/MA/MEF                         | 1 mois            |
| 2.  | L'insécurité dans certaines communes de la zone d'intervention   | Crise socio-sécuritaire  | Sous-traiter la mise en œuvre des activités avec les ONG et entreprises locales                                  | MA/BAD                             | 1 mois            |
| 3.  | Le non-paiement des coûts des Conventions avec les services techniques et celle de l'AGETIER   | Montants alloués, lors de l'arbitrage du BSI, inférieurs aux besoins pour mener à bien les activités programmées sur la contrepartie | Faire des dotations annuelles sur la contrepartie conformément aux protocoles d'accords                          | DFM/MA/MEF                         | 1 mois            |
| 4.  | L'insuffisance des montants annuels octroyés sur la contrepartie pour la réalisation des activités   | Montants alloués, lors de l'arbitrage du BSI, inférieurs aux besoins pour mener à bien les activités programmées sur la contrepartie | Faire des dotations annuelles sur la contrepartie conformément aux protocoles d'accords                          | DFM/MA/MEF                         | 1 mois            |

| N°  | Difficultés/Problèmes rencontrés | Causes  | Mesure /solutions proposées   | Structures/Organismes responsables | Délai d'exécution |
|---|----------------------------------|---|---|------------------------------------|-------------------|
| <b>REGION DE KOULIKORO</b>                          |                                  |   |   |                                    |                   |
| <b>CONSTRUCTION DECHARGE COMPACTEE NOUMOUBOUGOU</b> |                                  |   |   |                                    |                   |
| 1   | Problème de fonctionnalité       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'état défectueux de la plateforme, des pistes circulables et de la rampe d'accès ;</li> <li>• L'absence du système de captage des biogaz ;</li> <li>• L'absence d'un réseau de drainage des eaux de surface ;</li> <li>• Insuffisance d'équipements ;</li> <li>• Absence d'eau et d'électricité sur le site ;</li> <li>• Absence de station de traitement du lixiviat ;</li> <li>• Absence de puits d'observation ;</li> <li>• Problème de mise en œuvre du PGES toute</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recruter un bureau d'ingénieurs conseils pour des études techniques de requalification, de recalibrage.</li> </ul> | <b>MEADD</b>                       |                   |

| N°                        | Difficultés/Problèmes rencontrés                              | Causes   | Mesure /solutions proposées  | Structures/Organismes responsables | Délai d'exécution |
|---------------------------|---|--|--|------------------------------------|-------------------|
|                           |   | chose qui est à la base des mécontentes avec les populations de Noumoubougou.  |  |                                    |                   |
| 2                         | Les difficultés techniques, organisationnelles et financières | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance d'équipements et ressources humaines pour le suivi de la décharge ;</li> <li>• Absence de ligne budgétaire au niveau de la DNACPN pour le suivi du CET et l'exécution de certains travaux temporaires ;</li> <li>• Absence de véhicules de liaison ;</li> <li>• L'absence d'outils didactiques au niveau des bureaux et autres matériels de bureau.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réorganiser la cellule avec un apport de ressources humaines suffisants et en équipements ;</li> <li>• Mettre à la disposition de la DNACPN une ligne budgétaire concernant Noumoubougou ;</li> <li>• Mettre à la disposition de la cellule un véhicule de liaison ;</li> <li>• Doter les bureaux de matériels didactiques et de matériels bureautiques.</li> </ul> | <b>MEADD</b>                       |                   |
| <b>DISTRICT DE BAMAKO</b> |   |  |  |                                    |                   |

| N°  | Difficultés/Problèmes rencontrés  | Causes  | Mesure /solutions proposées  | Structures/Organismes responsables | Délai d'exécution |
|---|---|---|--|------------------------------------|-------------------|
| <b>Projet de construction d'un centre national de conduite et de doublement de la capacité de la centrale hydroélectrique de Sotuba II.</b> |   |   |  |                                    |                   |
| 3   | Difficulté de paiement des entreprises au niveau de la contrepartie nationale                     | Délai de paiement extrêmement long au niveau du Trésor (8 à 10 mois)  | Se conformer aux exigences du marché   | MEF/TRESOR                         |                   |
| 4   | Lenteur dans la signature du nouveau contrat de l'entreprise en charge des travaux de Génie Civil | Rejet récurrent de la DGMP/DSP  | Réunion de concertation entre l'UGP et la DGMP/DSP                                 | UGP, DGMP/DSP                      | 1 mois            |
| <b>Construction/Equipement de 6 Centres de paiement Pension district de Bamako</b>  |   |   |  |                                    |                   |
| 5   | NEANT   | NEANT   | NEANT  | NEANT                              |                   |
| <b>Construction/Equipement d'un magasin R+2</b>   |   |   |  |                                    |                   |
| 6   | Non disponibilité de site   | Litiges fonciers sur le premier site et le deuxième changement institutionnel intervenu en cours d'exercice | Rechercher un site approprié à l'abri des litiges fonciers et reprendre les études | MSLP                               |                   |

| N°   | Difficultés/Problèmes rencontrés   | Causes  | Mesures/solutions proposées   | Structures/Organismes responsables    | Délai d'exécution |
|--|--|---|---|---------------------------------------|-------------------|
| <b>PROFAC</b>  |  |   |   |                                       |                   |
| 1.   | Non mobilisation de la contribution des partenaires techniques et financiers dans la mise en œuvre du projet | Plan de financement non bouclé  | Soumettre les requêtes de financement aux Partenaires Techniques et Financiers pour la mobilisation de leurs contributions.   | MIC/MEF                               | Immédiat          |
| 2.   | Non réalisation de certaines activités   | - L'insuffisance des dotations budgétaires allouées au Projet<br>- Un mandat de 100 millions du fonds de garantie en souffrance au Trésor | Soumettre les besoins de financement aux arbitrages budgétaires   | MIC/MEF                               | 2020              |
| <b>Construction/Equipement DNCC/DRCC/Hôtel du commerce</b> |  |   |   |                                       |                   |
|  |  | Insuffisance de matériels et de personnels adéquats sur le chantier   | - augmenter le nombre de personnel et de matériel sur le chantier afin d'accélérer le rythme des travaux ;<br>- prendre toutes les dispositions pour éviter les ruptures de matériaux sur le chantier |                                       |                   |
|  | Retard dans l'exécution des  | Présence d'eau au droit des voiles  | -mettre à sec le plancher bas sous-sol ;<br>- mettre à sec et nettoyer les parties à couler   | DFM/MIC/<br>Entreprise ECONI/<br>FAUR |                   |

| N°  | Difficultés/Problèmes rencontrés                                | Causes   | Mesures/solutions proposées   | Structures/Organismes responsables          | Délai d'exécution |
|---|---|--|---|---|-------------------|
| 1.  | travaux (arrêts périodiques des travaux de bétonnage du radier) | Difficultés liées aux paiements des mandats d'avance de démarrage au trésor  | Suivre régulièrement l'évolution du dossier au niveau du Trésor   | DFM/MIC/ DNTCP                              | Immédiat          |
| <b>CONSTRUCTION/EQUIPEMENT SIEGE ANGESEM</b>            |   |  |   |   |                   |
| 1.  | Bâtiment non réception  | Travaux inachevés  | Disposition à prendre de mettre en régie  | L'entreprise et la DGMP/DSP saisie.         | 6 mois            |
| 2.  | Bâtiment déjà occupé par l'ANGESEM                              | Dans le besoin   | Disposition à prendre de mettre en régie  | L'entreprise et la DGMP/DSP saisie.         | 6 mois            |
| 3   | Lettre envoyée à la DGMP  | Poste non exécuté  |   |   |                   |
| <b>Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel</b> |   |  |   |   |                   |
| 1.  | Retard dans l'exécution des travaux et le suivi                 | Crise sécuritaire que connaissent les régions du Nord et du Centre du pays ;<br>Lourdeur dans le processus de passation de marchés | Recrutement des entreprises locales ;<br>Implication des autorités locales et des communautés dans la mise en œuvre des travaux | UCP, partenaires d'exécution, collectivités |                   |
| 2.  | Difficultés de toucher l'ensemble des bénéficiaires de la       | Crise sécuritaire que connaissent les régions du   | Formation et équipement des auxiliaires vétérinaires  | UCP, DNSV, OVM                              |                   |

| N°  | Difficultés/Problèmes rencontrés  | Causes  | Mesures/solutions proposées   | Structures/Organismes responsables                          | Délai d'exécution |
|---|---|---|---|---|-------------------|
|   | vaccination contre les deux maladies prioritaires (PPCB et PPR)         | Nord et du Centre du pays                           |   |   |                   |
| 3.  | Non finalisation de certains travaux de construction/<br>Réhabilitation | Existence de certaines réserves                     | Veillez à la prise en compte de toutes les réserves avant les réceptions définitive des travaux | UCP/Entreprises/Ser vices techniques/<br>Bureau de Contrôle |                   |
| <b>Projet Electrification rurale 32 localités par système hybride</b> |   |   |   |   |                   |
|   | Taux d'exécution très faible du Projet                                  | Retard considérable dans la mise en œuvre du Projet | Diligenter la mise en œuvre des activités du Projet   | MEE/PTF/MEF/Opérateurs                                      | Immédiat          |

| N°  | Difficultés/Problèmes<br>Rencontrés  | Causes   | Mesures/Solutions proposées   | Structures/Organismes<br>responsables | Délai<br>d'exécution        |
|---|--|--|---|---------------------------------------|-----------------------------|
| <b>PROGRAMME INTEGRE DE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES ANIMALES AU MALI (PDIRAM)</b>                                    |  |  |   |                                       |                             |
| 1   | Difficulté d'approbation du contrat du consultant chargé des études techniques                                       | Lourdeur administrative  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diligenter le traitement des courriers ;</li> <li>- Plaidoyer auprès du MEF pour diligenter le processus</li> </ul>    | UGP, DGMP, CSPP/DGDP                  | 2019                        |
| <b>PROJET APPUI A LA COMPETITIVITE AGRO-INDUSTRIELLE AU MALI (PACAM)</b>  |  |  |   |                                       |                             |
| 3   | Retard dans la réalisation des pistes rurales  | Défaillance des entreprises  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en demeure des entreprises concernées</li> <li>- Résiliation des contrats des entreprises défaillantes</li> </ul> | PACAM/Banque Mondiale                 | Décembre 2019- février 2020 |
| 4   | Retard dans le recrutement du Contractant institutionnel, chargé de la mise en œuvre de la 3 <sup>e</sup> composante | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reprise totale du processus ;</li> <li>- Inscription de toutes les activités dans le logiciel de traitement de la Banque Mondiale (STEP)</li> </ul> | Evoluer hors STEP en cas de blocage   | PACAM/Banque Mondiale                 | Décembre 2019- février 2020 |
| <b>PROGRAMME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET MESURES D'ASSAINISSEMENT EN MILIEUX SEMI URBAINS ET RURAUX (PAEPMA)</b> |  |  |   |                                       |                             |
| 5   | Insuffisance la contrepartie mise à disposition  | Insuffisance de ressources financières   | Augmenter la contribution   | MEE, MEF                              | 2021                        |

## 2. Recommandations générales

Cette partie concerne les recommandations d'ordre générales de la mission, les suggestions et recommandations spécifiques relatives aux projets/programmes étant consignées dans le tableau ci-dessous.

Aux termes des différentes missions, les recommandations suivantes ont été formulées à l'endroit des structures de tutelle des Projets et Programmes. Il s'agit de :

- impliquer la DNPD dans l'identification, la préparation et le suivi-évaluation des Projets/Programmes de développement;
- renforcer le dispositif de suivi-évaluation des investissements et la rigueur dans le processus de passation des marchés de façon à assurer la qualité des ouvrages;
- mettre en place un comité chargé du suivi des recommandations issues des missions de suivi.

## CONCLUSION

Ces missions de suivi physique et financier des Projets/Programmes se sont révélées d'une importance capitale. En effet, elles ont permis de faire avec les acteurs et certains bénéficiaires sur le terrain le point sur la situation d'exécution physique et financière des Projets/Programmes suivis, d'apprécier les réalisations, les difficultés rencontrées et de formuler des propositions de solutions aux contraintes et difficultés identifiées.

En dépit des acquis sur le terrain, il n'en demeure pas moins que certains P/P connaissent des difficultés liées, notamment aux insuffisances dans leur préparation, au manque d'un dispositif adéquat de suivi évaluation au niveau de certains Projets visités et au retard accusé dans l'exécution de certaines infrastructures.

Les différentes réalisations visitées au vu de leur importance et leur impact doivent être pérennisées, accompagnées et suivies non seulement pour renforcer la dynamique des investissements réalisés, mais également assurer leur bonne exécution dans le temps imparti.

Le passage des différentes missions a suscité un grand intérêt tant au niveau des gestionnaires des projets qu'au niveau des autres acteurs impliqués, notamment les bénéficiaires.

Le suivi de la mise en œuvre des recommandations ci-dessus contribuera à rationaliser davantage la gestion des investissements et à accroître leurs impacts sur le bien-être des bénéficiaires.

